



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité **2007**



Réunions tenues en 2007

	lundi 8 janvier 2007	
Conseil de Direction	lundi 5 février 2007	
Commission des Finances et Bureau	lundi 26 février 2007	
Conseil	lundi 5 mars 2007	Débat d'orientations budgétaires
Conseil de Direction	lundi 19 mars 2007	
Commission des Finances et Bureau	lundi 26 mars 2007	
Conseil	lundi 2 avril 2007	Budget Primitif 2007
Conseil de Direction	lundi 16 avril 2007	
Bureau	lundi 14 mai 2007	
Conseil	lundi 21 mai 2007	
Conseil de Direction	mardi 29 mai 2007	
Commission des Finances et Bureau	lundi 18 juin 2007	
Conseil	lundi 25 juin 2007	
Conseil	lundi 2 juillet 2007	
Conseil de Direction	lundi 3 septembre 2007	
Conseil de Direction	lundi 17 septembre 2007	
Commission des Finances et Bureau	lundi 24 septembre 2007	Point sur la situation financière et prospective en vue de la préparation du BS 2007 et du Débat d'Orientations Budgétaires 2008
Conseil	lundi 8 octobre 2007	
Conseil de Direction	lundi 15 octobre 2007	Toulouse/Autoroute 2013 : préparation de la réunion de Puylaurens
Conseil de Direction	lundi 22 octobre 2007	
Conseil de Direction	lundi 12 novembre 2007	
Commission des Finances et Bureau	lundi 26 novembre 2007	BS 2007 et Débat d'Orientations Budgétaires 2008
Conseil	lundi 10 décembre 2007	d'Orientations Budgétaires 2008
Conseil de Direction	lundi 14 janvier 2008 à 19 h 00	
Commission des Finances et Bureau	lundi 21 janvier 2008 à 17 h 00	
Conseil	lundi 28 janvier 2008 à 18 h 00	Budget Primitif 2008

L'assemblée de la Communauté d'agglomération, renouvelée après les élections municipales de mars 2008, a été installée le 14 avril 2008. La réunion mensuelle de coordination avec les directeurs généraux des services et les secrétaires généraux des communes membres se tient le dernier vendredi de chaque mois ; en 2007, elle s'est tenue les 26 janvier, 2 mars, 30 mars, 27 avril, 1er juin, 29 juin, 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre et 14 décembre.

Présentation générale	3	Infrastructures de communication, technologies de l'information et de la communication	25
Contexte territorial et compétences	3	Les routes	25
Le périmètre intercommunal	3	L'aéroport régional	26
La caractéristique économique et sociale	3	Le réseau à haut débit	26
Le contexte de l'intercommunalité	3	Les e-services	26
Les compétences et l'intérêt communautaire	4	Politiques communautaires	27
Organisation	5	Transports et déplacements	27
L'organisation territoriale : intercommunalité, pays, SCoT...	5	Le contexte local des transports collectifs	27
L'organisation institutionnelle	5	L'intermodalité	27
L'exercice direct des compétences	7	Le réseau Libellus	27
L'exercice des compétences par des organismes extérieurs	8	L'accessibilité aux personnes handicapées	27
Finances	9	Habitat, logement et politique de la ville	28
Le compte administratif du budget principal	9	Le Programme Local de l'Habitat	28
Les comptes administratifs des budgets annexes	15	Les OPAH	28
Le bilan	17	Les actions en lien avec la politique de la ville	28
Les subventions et participations	18	Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale	28
Politique de communication	20	Le Plan d'Insertion pour l'Emploi	29
La communication en ligne	20	Le soutien à la Mission Locale Sud Tarn	29
Le lien avec les habitants : Pôles Sud	20	Equipements culturels, sportifs et de loisirs	29
Les éditions thématiques	20	L'Apollo - Michel Bourguignon	29
La politique événementielle	21	Lo Bolegason	29
Les relations avec la presse	21	L'Archipel	30
L'action intercommunale	22	La base de loisirs du lac des Montagnès	30
Priorités de l'action intercommunale	22	Environnement et cadre de vie	30
Développement économique	22	L'élimination et la valorisation des déchets	30
L'offre foncière	22	L'observatoire de l'air	31
L'offre immobilière	23	La politique de l'eau	31
La technopole	23	Répertoire des sigles	32
Les aides aux entreprises et l'action économique	24	Index des organismes cités	33
Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie	24	Pour en savoir plus...	34
Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche	24	Atlas	35
La formation d'ingénieurs « ISIS »	25	Carte 1 : L'intercommunalité en France	35
Le soutien à la recherche et au transfert de technologie	25	Carte 2 : L'intercommunalité dans le Tarn	36
L'accompagnement de la vie étudiante	25	Carte 3 : La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	36
		Carte 4 : Les Pays dans le Tarn	37
		Carte 5 : Les Scot de la région	37
		Carte 6 : Organisation schématique du territoire	38
		Carte 7 : Aire métropolitaine toulousaine	38

La Communauté d'agglomération



La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : présentation générale : contexte territorial et compétences

Le périmètre intercommunal

Au cœur d'un bassin d'activité qui compte 150.000 habitants dont 58.000 actifs, l'agglomération de Castres-Mazamet constitue le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

Parmi les 8 communautés d'agglomération de Midi-Pyrénées ⁽¹⁾, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet compte la population la plus importante après celle du Grand Toulouse, avec 87 946 habitants répartis dans 16 communes membres : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque, Le Vintrou.

Onze de ces communes sont comprises dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

La caractéristique économique et sociale

La spécificité du bassin de Castres-Mazamet tient à la part significative de l'emploi industriel : 34 % des salariés privés relèvent de ce secteur (42% avec le secteur du BTP fin 2004).

Confronté aux profondes mutations, liées à la mondialisation, qui affectent directement les activités qui ont forgé son histoire industrielle, le bassin doit faire face à un enjeu de reconversion ⁽²⁾.

Le secteur tertiaire : services aux entreprises, informatique et multimédia progresse, notamment depuis 10 ans, sous l'effet d'une politique volontariste d'aménagement (réseau à haut débit, téléport) et de développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

La Communauté d'agglomération, dont la première des compétences est le développement économique, consacre tous ses efforts à relever ces défis économiques, en mobilisant l'ensemble des acteurs du développement, et en s'inscrivant dans les dynamiques régionales.

Elle tire pour cela sa force dans un esprit d'entreprise bien présent qui a permis de maintenir un potentiel endogène à partir duquel se développe l'essentiel des nouvelles activités, tout en travaillant à promouvoir une image nouvelle propice à attirer des investisseurs extérieurs.

Le contexte de l'intercommunalité

Issue de la transformation intervenue au 1er janvier 2000 d'un district créé en

1993, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet présente la caractéristique d'être établie sur 2 aires urbaines (Castres : 61 760 habitants et Mazamet : 26 186 habitants), spécificité qu'elle partage avec une seule autre communauté : la Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau Les Mines (71).

La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et surtout celle du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ont entraîné un essor de la coopération intercommunale, autour de 3 types de groupements à fiscalité propre : communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes.

(1) Grand Rodez (12), Grand Tarbes (65), ainsi que Grand Toulouse, SICOVAL et Muretain (31), Albigeois et Castres-Mazamet (81), Montauban Trois Rivières (82) – ces 6 dernières sont engagées depuis 2005, avec les Communautés de communes du Pays de Foix et du Pays de Pamiers (09), du Saint Gaudinois (31) et du Grand Auch (32), dans une démarche de coopération à l'échelle de l'aire métropolitaine toulousaine.

(2) L'industrie locale a perdu 5.000 emplois entre 1982 et 1993 et 6.000 entre 1993 et 2006, que les créations dans les autres secteurs n'ont pas entièrement compensés, le solde net en fin de période étant négatif (- 2.000 emplois environ).

Au 1er janvier 2008, il y a ainsi en France :

- 14 Communautés Urbaines regroupant 360 communes et 6 263 969 habitants,
- 171 Communautés d'Agglomération regroupant 3 003 communes et 21 377 932 habitants,
- 2 393 Communautés de Communes regroupant 30 244 communes et 26 593 044 habitants.

Au total, 2 578 communautés regroupant 33 607 communes sur les 36 783 que compte le territoire national et 54 234 945 habitants de la population française.

Dans le Tarn, on dénombre au 1er janvier 2007, en plus des 2 communautés d'agglomération, 24 communautés de communes ⁽¹⁾.

Les communautés d'agglomération, ont pour objet d'associer des communes formant un ensemble d'un seul tenant et sans enclave « au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».

A cet égard, la loi du 12 juillet 1999 doit être rapprochée de la loi du 25 juin 1999 qui institue, d'une part, les « projets d'agglomération » et les contrats qui en résultent et, d'autre part, les « pays » dont les membres élaborent, en association avec un « conseil de développement », un projet commun de développement durable qui prend la forme d'une charte.

(1) Ainsi, 308 communes, sur les 324 que compte le Tarn, sont regroupées dans un EPCI à fiscalité propre.

Les compétences et l'intérêt communautaire

La Communauté d'agglomération exerce au lieu et place des communes membres des compétences que celles-ci lui ont transférées.

- Six sont obligatoires :

- actions de développement économique d'intérêt communautaire ⁽¹⁾,
- aménagement de l'espace communautaire,

- équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- politique de la ville dans la communauté,
- projet d'agglomération (compétence exclusivement communautaire), et, par substitution au précédent District :
- lutte contre l'incendie et secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du CGCT (compétence exclusivement communautaire).

- Trois sont obligatoires mais optionnelles (choisies parmi six possibilités offertes par la loi du 12 juillet 1999) :

- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 CGCT (compétences exclusivement communautaires),
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pour information, les trois autres possibilités sont : assainissement, eau et action sociale d'intérêt communautaire.

Des compétences facultatives, supplémentaires, qui lui ont également été transférées volontairement par ses communes membres, notamment :

- le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie,
- la lutte et prévention contre les inondations, l'entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau, et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

L'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît le principe de subsidiarité qui prévaut pour tout transfert de compétence entre les communes et les EPCI : le législateur a souhaité, parmi les compétences transférées par les communes aux communautés d'agglomération, que certaines le soient intégralement (par exemple, les transports urbains) et que d'autres puissent être transférées partiellement (par exemple, le développement économique).

Dans le premier cas, les communes sont totalement dessaisies de leur compétence.

Dans le second cas, la compétence est partagée entre la commune et la communauté d'agglomération.

La ligne de ce partage doit être définie par l'intérêt communautaire ⁽²⁾ : la partie de la compétence qui est reconnue d'intérêt communautaire est transférée à la communauté d'agglomération ; le reste de la compétence continue à relever de la commune.

(1) 4 arrêtés préfectoraux établissent les compétences statutaires de la Communauté d'agglomération : arrêtés préfectoraux du 28 mars 2000, arrêté préfectoral du 31 décembre 2003, arrêté préfectoral du 17 octobre 2006.

(2) Dans les communautés d'agglomération, l'intérêt communautaire est fixé par l'organe délibérant de l'EPCI : est réputé avoir un caractère communautaire ce qui a été déclaré tel par le conseil communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers. Les conseils municipaux ne participent pas à la définition de cette reconnaissance.

La communauté d'agglomération devient ainsi un véritable niveau de décision : ce ne sont plus les communes qui décident de transférer des compétences mais le groupement qui détermine lui-même les frontières du partage avec les compétences communales. Cette procédure ne nécessite donc pas de modification statutaire de l'EPCI par arrêté préfectoral.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a imposé aux communautés de définir l'intérêt communautaire. A défaut, l'intégralité de la compétence est transférée à l'EPCI.

Il est à noter que le niveau de transfert de compétences des communes vers l'EPCI se mesure financièrement au moyen du Coefficient d'Intégration Fiscale : plus un EPCI exerce de compétences, et donc plus son CIF est élevé, plus la DGF versée par l'Etat est importante.

Organisation

	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Association des élus du Pays d'Autan	Conseil de Développement de l'agglomération et du Pays d'Autan	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan	Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
Définition	Communauté d'agglomération : établissement public regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants	Pays : territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi	Conseil de développement : partenariats entre élus, milieux socio professionnels et associatifs, associés à l'élaboration des chartes de pays et des projets d'agglomération	SCOT : document d'urbanisme pour la conception et la mise en œuvre d'une planification intercommunale, destiné à servir de cadre de référence en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace	Parc naturel régional : territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine
Textes de référence	loi du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite « loi Chevènement »)	loi du 25/06/1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite « loi Voynet »)		loi du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite « loi SRU-Gayssot »)	décret du 01/03/1967 instituant les parcs naturels régionaux
Date de création	1/01/2000	15/12/2004	23/01/2004	20/06/2006	22/10/1973
Forme juridique de gestion	Etablissement public de coopération intercommunale	Association	Association	Syndicat Mixte « fermé »	Syndicat Mixte « ouvert »
Périmètre	16 communes	CA de Castres-Mazamet (16 communes) + CC Sor et de l'Agout (9 communes) + CC Haute Vallée du Thoré (6 communes) + communes du Bout du Pont de l'Arn et de Saint Salvy de la Balme soit un total de 33 communes			92 communes entre l'Hérault et le Tarn

L'organisation territoriale : intercommunalité, pays, SCoT...

Le périmètre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

s'inscrit dans une organisation territoriale plus large organisée à l'échelle du pays, dénommé « Pays d'Autan ».

La Communauté d'agglomération, dont la première des compétences

est le développement économique, consacre en effet tous ses efforts à relever les défis économiques et sociaux de son bassin d'emploi, en mobilisant l'ensemble des acteurs du développement, et en s'inscrivant dans les dynamiques régionales.

L'organisation institutionnelle

L'organe délibérant

L'organe délibérant est le Conseil de la Communauté ; il est composé de 64 délégués élus par les Conseils municipaux des 16 communes membres au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé que

chaque commune compte au moins un délégué et qu'une commune ne peut pas à elle seule détenir plus de la moitié des sièges.

La répartition des sièges est la suivante :

- Castres : 26
- Mazamet : 7
- Aussillon : 5
- Labruguière : 4

Les autres communes disposent de 2 sièges, Le Rialet et Le Vintrou d'un seul siège.

Le nombre et la répartition des sièges ont été fixés par accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées.

Le Conseil de la Communauté règle par ses délibérations les affaires de la Communauté d'agglomération.

L'exécutif

La fonction de l'exécutif est assurée par le Président, élu parmi les délégués des communes lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Organe exécutif de la Communauté d'agglomération, il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Il est le chef des services de la Communauté. Il représente cette dernière en justice.

Le Bureau

Le Bureau est composé de 25 membres : le Président, 19 Vice-Présidents, 5 autres membres, élus parmi les délégués des communes au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Les Vice-Présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences.

Le Bureau se réunit dans le but de préparer les affaires portées à l'ordre du jour du Conseil de la Communauté et d'organiser les travaux de la Commission. Il assure l'information sur le déroulement du travail des commissions et des groupes de travail, ainsi que la coordination entre tous les membres.

Le Conseil de Direction est un organe non obligatoire, composé du Président, des maires des villes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière et des deux maires des autres communes désignés par le Bureau et de façon permanente, et le cas échéant, des vice-présidents délégués concernés par l'ordre du jour.

C'est l'organe de pilotage stratégique et organisationnel de la Communauté d'agglomération, qui instruit les affaires en cours et décide des suites à donner. Il assure le suivi des dossiers préparés par les commissions et les groupes de travail.

Rappel des présidents :

- District :	1993-1995 :	<i>M. Jacques LIMOUZY</i>
	1995-1999 :	<i>M. Bernard RAYNAUD</i>
- Communauté d'agglomération :	2000-2001 :	<i>M. Bernard RAYNAUD</i>
	2001-2008 :	<i>M. Jacques LIMOUZY</i>

Les commissions

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires (Commission d'appel d'offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux), la commission des Finances dont la composition est identique à celle du Bureau, ouverte à tous les Maires, et présidée par un des 3 vice-présidents délégués aux finances et des commissions thématiques ⁽¹⁾.

(1) Au nombre de 7 de 2000 à 2007 (Commission Développement économique, Commission Aménagement de l'espace, Commission Equilibre social de l'Habitat - Politique de la ville, Commission Politiques contractuelles et culture, Commission Infrastructures de communication et transports, Commission Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie, Commission Enseignement Supérieur - Technologie de l'information), ces commissions sont présidées par un Vice-Président membre du Conseil de Direction.

Lors du renouvellement des instances après les élections de mars 2008, le nombre des commissions a été fixé à 6 : Commission Compétitivité du territoire - Développement économique, Commission Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la Ville, Commission Cohésion territoriale - Politiques contractuelles, Commission Infrastructures de communication, Commission Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable, Commission Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie.

Les commissions dites externes :

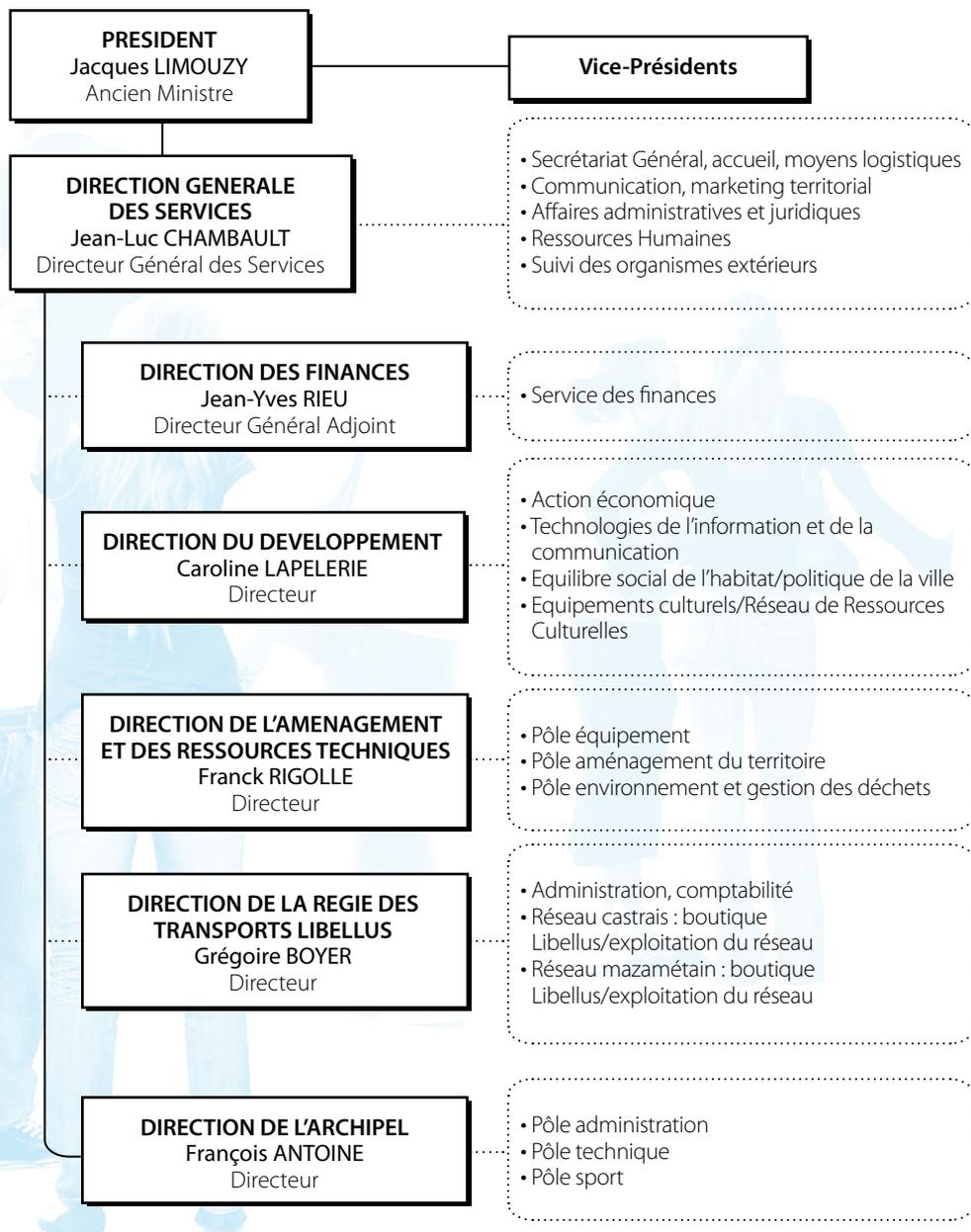
- la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges : composée de 11 représentants de la Communauté d'agglomération et de 16 représentants des communes, son rôle est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés vers l'EPCI. Ce montant rapproché du produit de taxe professionnelle perçu par les communes avant

application de la taxe professionnelle unique permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre.

- La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : composée notamment du Président de la Communauté d'agglomération qui la préside de droit, et des Maires des 16 communes membres, elle a pour objet d'examiner, en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi n° 2005-102 du 11/02/2005, qui impose de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

L'exercice direct des compétences

Les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'articulent autour de la direction générale et de cinq directions, selon l'organigramme schématique présenté ci-contre :



Au 1er janvier 2008, la Communauté d'agglomération emploie 236 agents répartis de la manière suivante :

	Effectif par catégorie			Autres (*)	TOTAL
	A	B	C		
Direction Générale des Services	6	2	11	3	22
Direction des Finances	2	1	1		4
Direction du Développement	5	4	6	3	18
Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	4	5	86	5	100
Régie des Transports	2	1	54		57
Archipel	1	10	24		35
TOTAUX	20	23	182	11	236

(*) CAE, apprentis

L'exercice des compétences par des organismes extérieurs

Les régies

Définition : mode de gestion des services publics mis en valeur au moyen d'une structure dotée de l'autonomie financière et d'organes représentatifs, voire d'une personnalité juridique propre – articles R. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Libellus :

régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service des transports urbains de personnes,

- Lo Bolegason :

régie dotée de l'autonomie financière et personnalité morale chargée de l'exploitation du centre culturel musical et multimédia.

Les syndicats mixtes

Définition : établissements publics dont la composition peut intégrer, soit uniquement des communes et/ou des EPCI (syndicats mixtes « fermés »), soit des collectivités territoriales et tout autre établissement public dont les Régions, les Départements ou les chambres consulaires (syndicats mixtes « ouverts ») - articles L. 5711-1 s. CGCT.

- Syndicat mixte pour le Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud du Tarn,
- Syndicat Mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet,
- Syndicat mixte du SCOT du Pays d'Autan,
- Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - TRIFYL,
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout,
- Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,
- Syndicat Mixte d'études pour le désenclavement du Sud du Tarn et du Revelois,
- Syndicat Mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Les Sociétés d'Economie Mixte Locales

Définition : sociétés de droit privé qui associent les collectivités locales à une ou plusieurs personnes privées et éventuellement, à d'autres personnes publiques pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou pour toute autre activité d'intérêt général – articles L. 1521-1s. CGCT.

- la SEM 81
- la SAEM INTERMEDIASUD.

Les associations

Définition : organisme de droit privé par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices - Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Associations dont la Communauté d'agglomération est membre :

Les associations en lien avec l'organisation territoriale :

- Conseil de Développement du Pays d'Autan,
- Association des Élus du Pays d'Autan ⁽¹⁾,
- Association de coopération de l'aire métropolitaine,

Les associations en lien avec le développement économique :

- Castres-Mazamet Technopole,
- Association OTIE,
- Association Cancer Bio Santé,
- Association IT MEDIA II,
- ARDESI,
- Association CRITT DIAC,
- Association Tarn Entreprendre,
- Association Réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées,
- Incubateur Midi-Pyrénées,
- Association Interrégionale pour la liaison Tarn-Hérault (RD612),
- Association Inter-PLIE du Tarn,
- Mission Locale pour l'Emploi des jeunes du sud du Tarn,

Les diverses associations :

- Association Energie Cités,
- Club des utilisateurs IMAGIS France,
- Association ACCORD

(L'Apollo - Michel Bourguignon),

- Syndicat national des patinoires (L'Archipel),
- Office de tourisme de Revel (L'Archipel),
- ORAMIP,
- Comité des Œuvres sociales,
- Groupement des Autorités Responsables de Transport - GART (Libellus),
- Association des Communautés de France - ADCF.

(1) Le comité de soutien « Autoroute 2013 » est constitué informellement et animé par l'association des élus du Pays d'Autan

Les finances

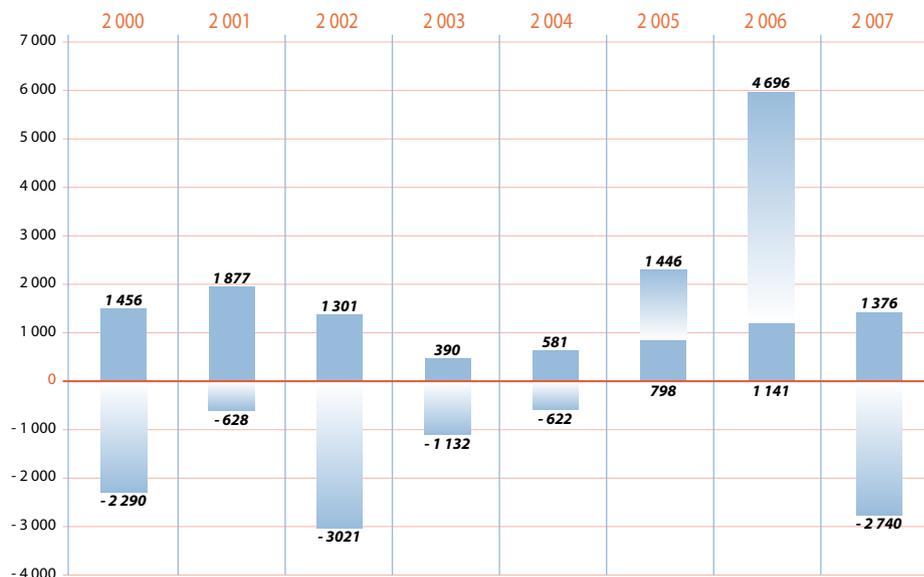
Afin d'offrir une lisibilité et un suivi de la gestion des équipements et des compétences de la Communauté, le budget de la Communauté se présente de la manière suivante :

- un budget principal : budget de missions et d'actions ainsi que de soutien aux budgets annexes,
- six budgets annexes : budgets de gestion d'activités administratives et industrielles et commerciales.

Le compte administratif d'un établissement public retrace l'ensemble des réalisations comptables opérées au titre d'un exercice donné.

Résultats budgétaires d'investissement ■
Résultats budgétaires de fonctionnement ■

Evolution des résultats par section en milliers d'euros



Le compte administratif du budget principal

Le budget principal concentre les grandes priorités des compétences de la Communauté : voirie, développement économique et enseignement supérieur.

L'évolution des grands équilibres :

Sur la période 2001-2007, les résultats budgétaires des sections

de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont été les suivants :

Section de fonctionnement En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes de fonctionnement	27 341	29 512	32 073	31 868	31 234	31 548	31 582	31 549
Fiscalité	18 429	17 443	16 287	16 671	15 640	16 348	16 698	16 659
Dotations	8 702	10 124	12 901	13 059	13 250	13 176	14 379	13 904
Autres	211	1 947	2 885	2 137	2 342	2 023	406	986
Dépenses de fonctionnement	26 372	30 069	33 983	35 598	31 482	30 823	30 242	29 722
Personnel	469	2 549	2 724	2 582	2 758	2 968	2 047	2 176
Subventions	2 619	5 796	7 524	9 500	9 953	6 752	6 506	6 558
Charges de gestion	6 213	4 516	5 310	5 885	2 347	1 608	1 617	1 565
Atténuation de charges dont attribution de compensation	17 047	17 031	16 717	16 719	14 838	18 122	17 945	17 823
dont dotation de solidarité	14 592	14 592	14 278	14 278	14 497	16 410	16 138	15 923
	2 439	2 439	2 439	2 439	341	1 711	1 807	1 900
Intérêts de la dette	24	25	116	139	404	696	1 187	1 222
Autres	0	152	1 591	772	1 182	677	939	378

Ratios d'épargne En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Epargne brute	984	- 557	- 1 830	- 3 730	- 248	724	1 341	1 619
Capital de la dette propre	57	52	56	195	254	310	330	503
Epargne nette (a)	927	- 609	- 1 886	- 3 925	- 502	414	1 011	1 116

Ces résultats peuvent être détaillés afin de déterminer les ratios d'épargne et le mode de financement des investissements.

Section d'investissement En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes d'investissement (b)	1 090	3 662	73	6 045	7 511	4 825	12 546	2 249
Dotations et participations	1 090	1 070	73	332	443	2 178	2 456	2 249
Emprunts réalisés	0	2 592	0	5 713	7 068	2 647	10 090	0
Dépenses d'investissement (c)	3 870	1 564	1 005	1 293	6 307	2 955	9 964	10 773
Variation du solde budgétaire (a+b-c)	- 1 853	1 488	- 2 818	827	702	2 284	3 593	- 7 408
Solde budgétaire	1 614	- 239	1 249	- 1 569	- 742	- 41	5 837	- 1 571

L'exercice 2007 confirme le redressement des ratios d'épargne, en particulier l'épargne brute, permettant de contribuer au financement de l'investissement.

Toutefois, ces résultats budgétaires nécessitent un retraitement comptable des soldes de gestion permettant une analyse financière comparative tenant de l'évolution de la réglementation comptable, en particulier en matière de subventions d'équipement.

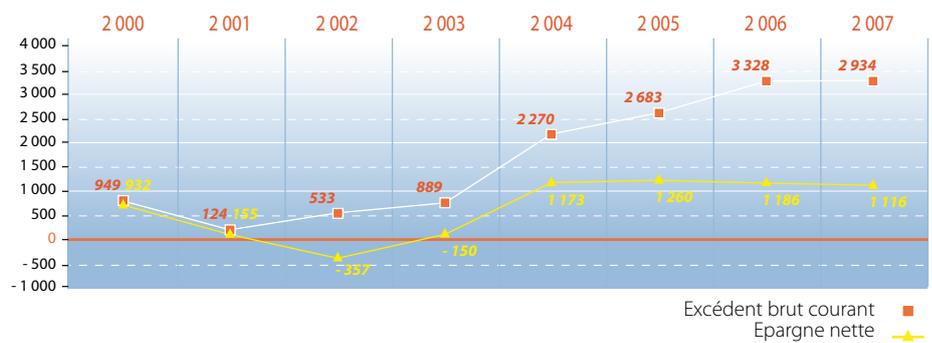
Evolution de l'épargne brute



La section de fonctionnement

En 2007, la Communauté a consacré près de 60% de ses dépenses en des versements aux communes, 40% des dépenses, soit un peu plus de 11,8 millions d'euros correspondent aux charges d'exercice de ses compétences.

Evolution de l'épargne nette

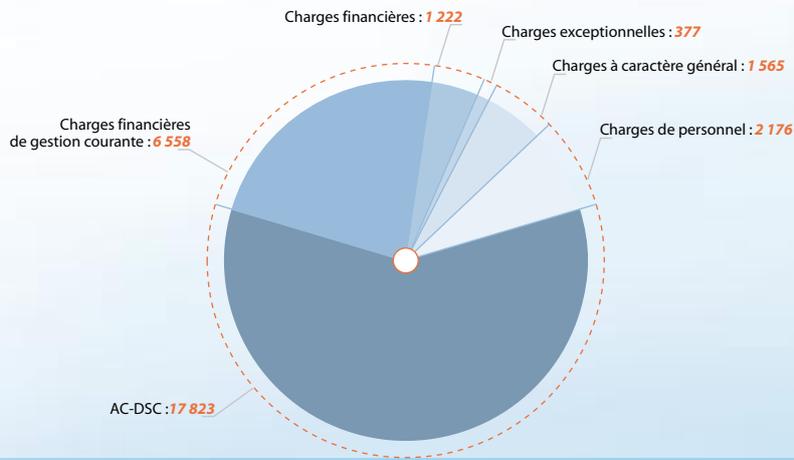


Les dépenses de fonctionnement

Par grands postes de dépenses, les faits notables au titre de la gestion 2007 peuvent se résumer dans le tableau ci-contre :

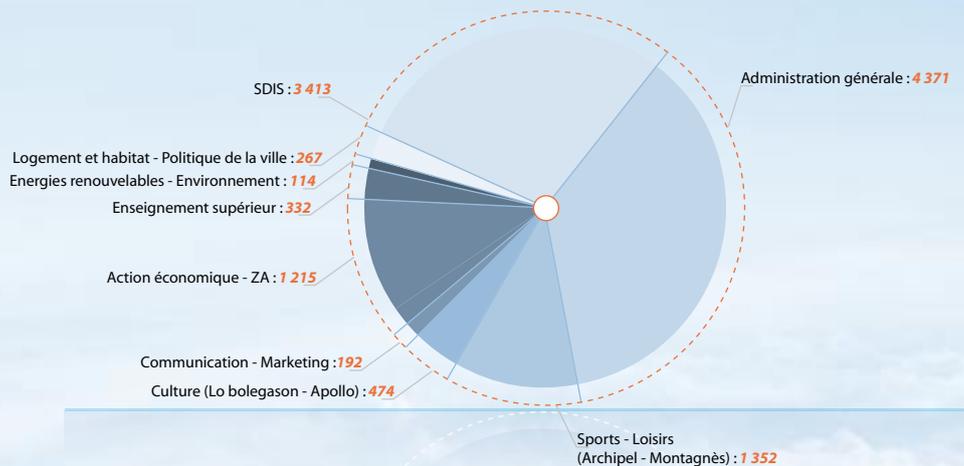
Par chapitres en mouvements réels En milliers d'€	CA 2006	CA 2007	2007 2006
011 - charges courantes	1 617	1 565	-3,2 %
012 - personnel	2 047	2 176	+6,3 %
<i>Cette baisse est consécutive à la création du budget annexe de l'Archipel</i>			
065 - subventions	6 506	6 558	+0,8 %
<i>Depuis la réforme de la M14 en 2006, le compte 65 n'enregistre plus que des subventions et participations de fonctionnement ; les subventions d'équipement étant désormais comptabilisées en investissement au chapitre 204.</i>			
014 - Atténuation de charges (3)	17 945	17 825	-0,68 %
dont attribution de compensation (AC)	16 138	15 923	-1,3 %
dont dotation de solidarité communautaire (DSC)	1 807	1 900	5,1 %
<i>L'attribution de compensation a été modifiée consécutivement à l'intégration de la compétence « transports scolaires ».</i>			
66 - Intérêts	1 187	1 222	+2,9 %
<i>Augmentation des frais financiers due à l'endettement nécessaire au financement des opérations d'équipement</i>			
67 - charges exceptionnelles	939	377	-59,9 %
Total fonctionnement	30 241	29 721	-1,7 %
Taux de réalisation	98,2 %	97,96 %	

Budget principal 2007 - répartition des dépenses réelles de fonctionnement par nature- 29 721 milliers d'euros



Budget principal - répartition des dépenses de fonctionnement par activité - 11 878 milliers d'euros

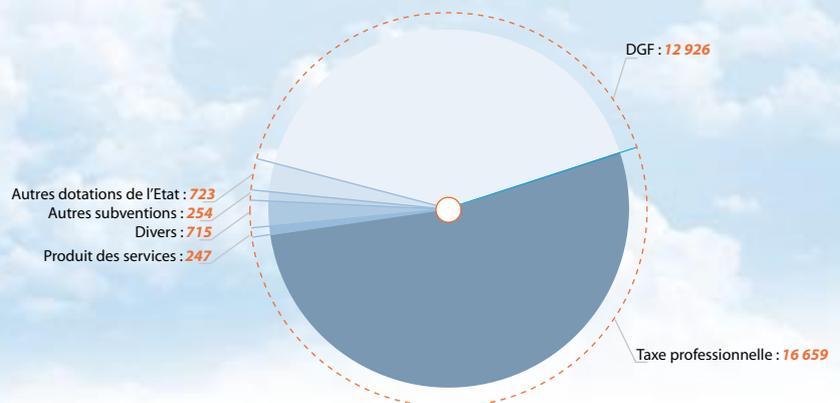
Ces charges directes peuvent être réparties par activité de la manière suivante ; les dépenses de personnel et des charges générales étant regroupées dans le poste administration générale.



Recettes réelles de la section de fonctionnement - 31 524 milliers d'euros

Les recettes de fonctionnement

Pour faire face aux charges de ses compétences, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent du produit de la taxe professionnelle unique et la dotation globale de fonctionnement.



Le tableau ci-contre présente les grands postes de recettes en 2007 :

Par chapitre <i>En milliers d'€</i>	CA 2006	CA 2007	2007/2006
70 - produits de service	167	248	+ 48,5 %
73 - impôts et taxes : taxe professionnelle (TP) <i>La baisse correspond essentiellement à l'évolution des bases de taxe professionnelle</i>	16 698	16 659	- 0,2 %
74 - dotations et subventions	14 379	13 904	- 3,3 %
0 13 - atténuation de charges	110	147	+ 33,6 %
75 - autres produits	90	99	+ 10 %
77 - 79 - produits exceptionnels <i>Ces produits se composent essentiellement entre : - les cessions de terrains aux entreprises - les écritures de régularisations évoquées au compte 67</i>	139	469	+ 237 %
Total fonctionnement	31 582	31 526	- 0,18 %
Taux de réalisation	102,0 %	101,66 %	

Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la DGF hors dotation de compensation a été de 3 194 k€, soit un taux de diminution de 13% ou - 484 k€ par rapport à la DGF 2006. Cette baisse résulte de la diminution du Coefficient d'Intégration Fiscale due au transfert de la collecte des ordures ménagères et au rétablissement de la dotation de solidarité communautaire.

Coefficient d'intégration fiscale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux annuel (y.c. régularisations)	0,440110	0,417337	0,33535	0,308759	0,288991	0,219211	0,271886	0,232687
Variation	/	- 5,2 %	-19,6 %	- 7,9 %	- 6,4 %	- 24,1 %	+ 24,0 %	- 14,41 %

Taxe Professionnelle Unique

En 2000, la Communauté d'agglomération a voté un taux moyen pondéré de Taxe Professionnelle Unique de 19,05% avec une durée d'harmonisation de 12 ans, soit 2011. Ce taux a évolué de 2004 à 2006 pour rester stable en 2007 à 19,32 %.

Taxe professionnelle unique	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux annuel en %	19,05	19,05	19,05	19,05	19,15	19,19	19,32	19,32
Variation	/	-	-	-	+ 0,52 %	+ 0,21 %	+ 0,67 %	-

L'effort d'équipement

L'effort d'équipement consenti par la Communauté s'est élevé à près de 10,7 millions d'euros.

Les principales opérations d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations

budgétaires spécifiques pour un montant total 2007 de 7 583 k€ dont :

- 2 343 k€ pour le développement et l'entretien programmé des zones d'activités,
- 4 810 k€ pour la réalisation de la Voie urbaine nord de Castres, des acquisitions foncières et d'opérations

dépenses d'équipement, - 430 k€ pour divers investissements. Afin de soutenir des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (Etat, établissements publics et communes, entreprises...), la communauté d'agglomération verse des subventions d'équipement.

Le tableau ci-contre présente les subventions versées en 2007.

Subventions d'équipement	En milliers d'€
- Participation à la rocade nord ouest de Castres,	742
- Aménagement RN 126 Castres-Soual,	704
- Participation à la déviation de Saint-Alby,	1 446
- Participation aux constructions universitaires,	41
- Subvention à l'équipement des entreprises et aux particuliers,	193
- Participations à des travaux d'intérêt communautaire réalisés par des communes et autres établissements publics	65
Total	3 191

L'effort d'équipement de la communauté d'agglomération s'apprécie par la sommation des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

Effort d'équipement En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1 - Subventions d'équipement	51	748	1 610	3 895	2 043	847	7 782	3 191
2 - Dépenses directes d'investissement	3 854	1 564	1 005	1 293	6 307	2 955	2 122	7 583
3 - (1+2) Total	3 905	2 312	2 615	5 188	8 350	3 802	8 904	10 774

Le financement de l'équipement repose sur

- des subventions dont la plupart ont essentiellement pour origine le Contrat de Plan Etat-Région, le contrat d'agglomération et le contrat Atout Tarn,
- le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- le recours à l'emprunt.

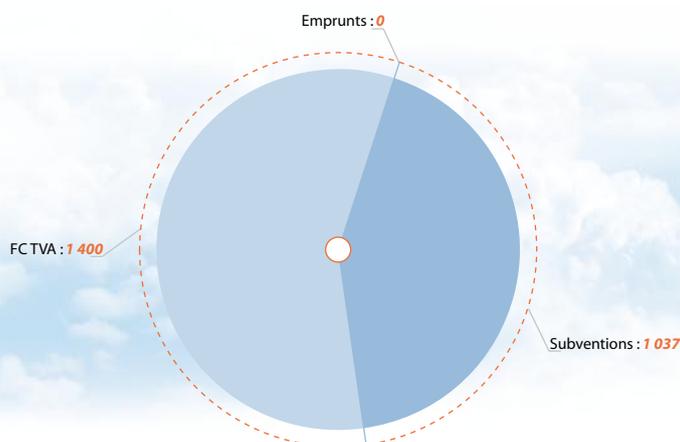
Financement de l'équipement En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CPER Etat-Région	-	-	-	5	48	1 097	124	367
Contrats d'aggl. & Atout Tarn	-	-	-	-	-	135	772	591
Autres subventions	2 036	1 008	3	130	34	55	141	97
Sous total des subventions	2 036	0	3	135	82	1 287	1 037	1 055
FCTVA	10	-	-	174	361	891	1 400	1 192
Emprunts	1 853	2 592	-	5 713	7 068	2 647	10 090	0
Total des recettes (y.c. divers)	3 899	3 662	74	6 045	7 511	4 825	12 545	2 249

En 2007, les aides allouées dans le cadre des politiques contractualisées par l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional

Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn ont diminué et l'emprunt n'a pas été mobilisé, l'excédent d'investissement

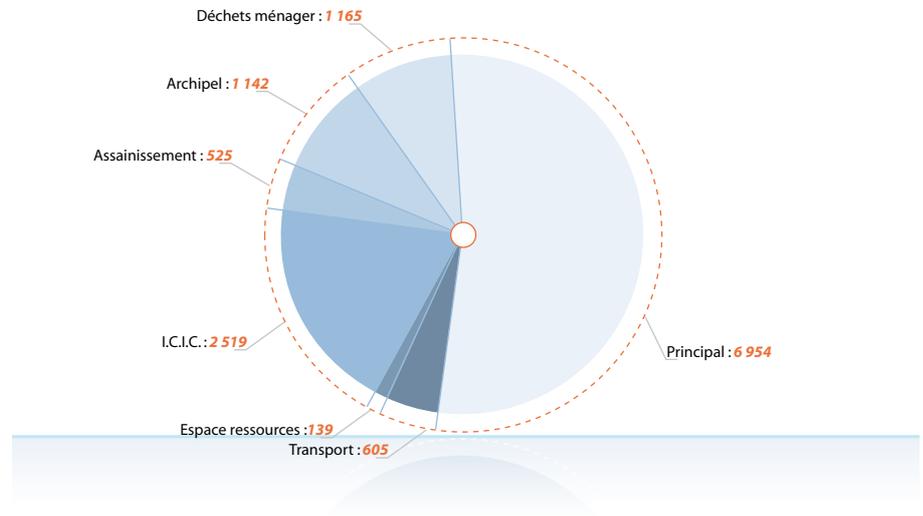
ayant contribué à financer l'effort d'équipement.

Recettes réelles d'investissement - 2 249 milliers d'euros



Ces investissements réalisés se cumulent aux dépenses d'équipement et aux charges de remboursement du capital de la dette des budgets annexes pour un total de plus de 13 millions d'euros.

Répartition des dépenses d'investissement 2007 par budget - 13 040 milliers d'euros (yc résultat reporté)



La dette

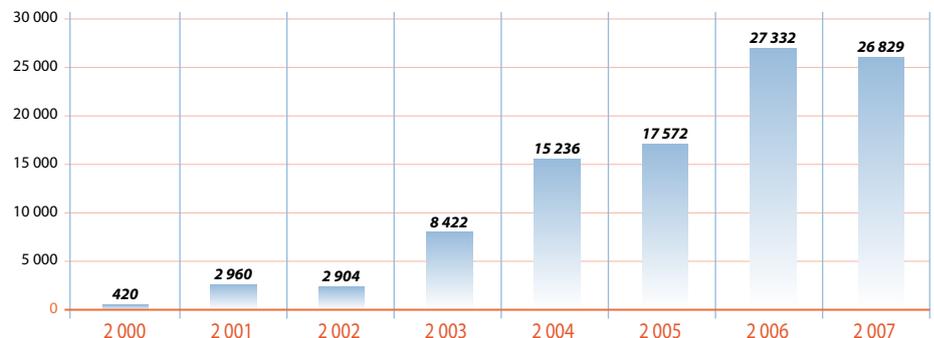
A l'exception de l'exercice 2000, le choix pour le financement des équipements a été de recourir au financement externe à travers l'emprunt. D'autre part, si une part importante de la dette liée aux équipements et moyens transférés a été conservée par les communes, certains emprunts ont bien été pris en charge au cours des derniers exercices par la communauté.

En 2007, l'évolution du stock de la dette réside dans les besoins propres de financement des opérations d'équipement menées par la Communauté d'agglomération (Voir supra).

Dette du budget principal En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Capital restant du net au 1/01	497	420	2 960	2 904	8 422	15 236	17 572	27 332
Capital remboursé	57	52	56	195	254	310	330	503
Capital emprunté	0	2 592	0	5 713	4 968	2 647	10 090	0
Capital au 31/12 de l'année	440	2 960	2 904	8 422	15 059	17 572	27 332	26 829
Intégration ou sortie de Dette	- 19	0	0	0	2 100	0	0	0
Total	420	2 960	2 904	8 422	15 236	17 572	27 332	26 829

Cette dette est essentiellement une dette à taux fixe (93% de la dette).

Dette en capital au 31/12 en milliers d'euros



Les comptes administratifs des budgets annexes

Les budgets annexes retracent les activités industrielles et commerciales et l'activité d'un service administratif, l'Archipel.

Le budget du transport urbain Libellus :
L'exercice 2007 a correspondu à une année d'activité sans modification

En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Versement transport	s.o.	1 831	1 950	1 900	1 993	2 469	2 634	2 711
Participation du budget principal	s.o.	284	284	142	284	290	142	0

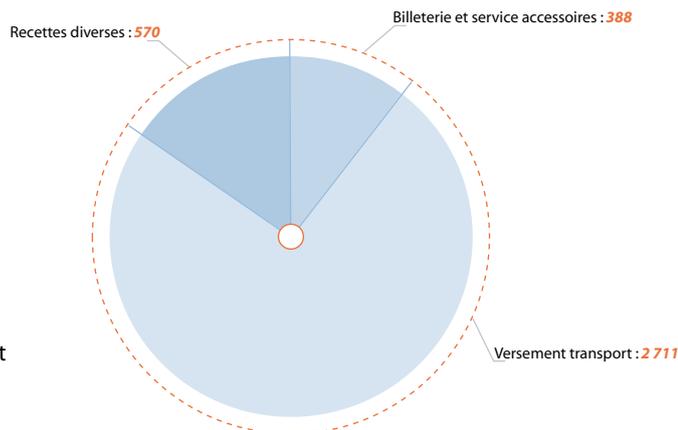
notable des réseaux urbains que ce soit sur le pôle castrais ou sur le pôle mazamétain. Le financement de ce budget est assuré par le versement Transport versé par les entreprises de

plus de 9 salariés, lequel a progressé de 2,9 % sur un an. En 2007, le budget général n'a pas participé à l'équilibre du budget annexe.

Les résultats 2007 présentent un excédent tant en exploitation qu'en investissement :

Régie Libellus En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat d'exploitation	+ 35	- 114	- 3	- 20	- 6	+ 162	+ 266	+ 519

Budget transports - répartition des recettes réelles d'exploitation - 3 669 milliers d'euros



Au 31 décembre 2007, la dette du budget Libellus qui s'élève à 1 621 k€ est en réduction de 231 k€ par rapport à 2006.

Le budget de l'immobilier d'entreprise

Ce budget, qui regroupe l'ensemble des immeubles construits et/ou géré (en location simple sous forme d'hôtel tertiaire ou pépinière, en location acquisition) par la communauté d'agglomération, génère un chiffre

d'affaire d'environ 503 k€ et bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal de 145 k€. Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Au 31 décembre 2007, la dette du budget ICIC qui s'élève à 2 355 k€ est en augmentation de 423 k€

par rapport à 2006 en raison de la mobilisation d'un nouvel emprunt destiné à financer la construction de l'hôtel d'entreprises « arobase 1 ».

Immobilier d'entreprise En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat d'exploitation	+ 29	+ 78	+ 83	+ 166	+ 235	+ 207	+ 176	+ 119

Le budget Espace Ressources

Ce budget permet de recenser les charges de gestion l'Espace Ressources du Causse occupé en location pour partie par les services de la Communauté d'agglomération, des organismes de développement économique et des

Espace ressources <i>En milliers d'€</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat d'exploitation	- 14	- 10	+ 21	0	+ 2	- 4	0	0

entreprises hébergées en hôtel tertiaire. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget par une participation à hauteur de 78 k€.

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Le budget Assainissement

Ce budget comptabilise désormais le coût de fonctionnement de la station d'épuration située près de la ZAC du Causse.

Résultat d'exploitation <i>En milliers d'€</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Eau	+7	+24	+31	+33	+39	+36	+36	-
Assainissement	+8	+36	+41	+35	+38	+40	+36	+78

Le budget a présenté un résultat d'exploitation excédentaire.

Nota : la gestion de l'eau et de l'assainissement sur la zone du Causse étant repris par la commune de Labruguière,

les budgets eau et la partie du budget assainissement correspondante sont supprimés au 31 décembre 2006.

Le budget déchets ménagers

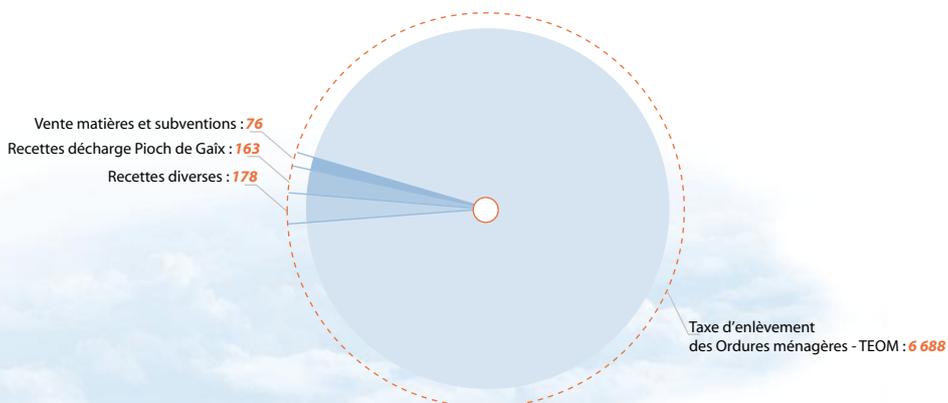
Ce service public administratif identifie les charges et les produits directs de collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Déchets ménagers <i>En milliers d'€</i>	2004	2005	2006	2007
Résultat de fonctionnement	+ 476	+ 569	+ 519	+ 418

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est voté selon 17 zones de collecte. Le budget présente un résultat global

équilibré ; une partie de l'excédent de fonctionnement (309 K€) étant affectée au financement d'une partie du déficit d'investissement.

Budget déchets ménagers - répartition des recettes réelles de fonctionnement - 7 105 milliers d'euros



Le budget Archipel

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits directs de la piscine-patinoire de l'équipement. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 1 306 k€ en 2007. D'importants travaux ont été engagés au cours de l'exercice afin de permettre la réouverture du restaurant en 2007.

En 2007, le budget présente un résultat de fonctionnement excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Archipel En milliers d'€	2005	2006	2007
Résultat de fonctionnement	+ 29	+ 347	+ 316

Au 31 décembre 2007, la dette du budget Archipel qui s'élève à 3 462 k€ est en réduction de 133 k€ par rapport à 2006.

Le bilan

Éléments d'actif et de passif :

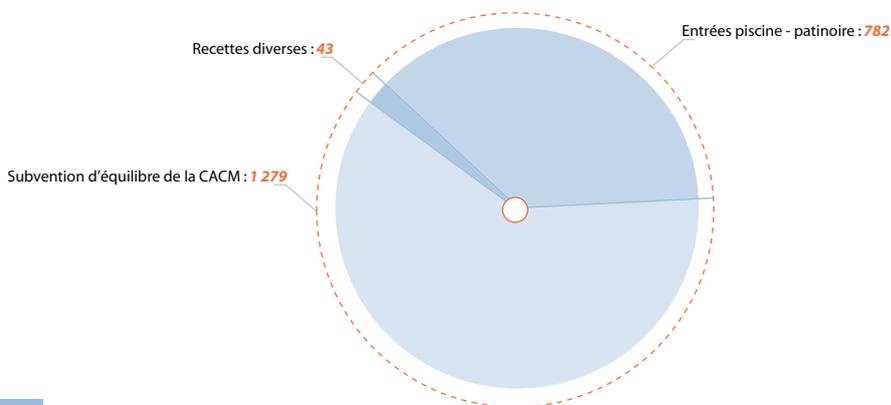
La transformation du district en Communauté d'agglomération et l'intégration des compétences ont donné lieu à l'intégration dans la comptabilité communautaire d'immobilisations à l'actif et de dette au passif. Le patrimoine communautaire comprend les matériels, terrains et équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Les mouvements de trésorerie

L'encours de trésorerie a varié de manière importante depuis 2000 tout en restant à un niveau élevé.

En 2007, le niveau de trésorerie a décliné en raison de l'absence de mobilisation de l'emprunt si bien que le recours à une ligne de trésorerie a été nécessaire.

Budget Archipel - Répartition des recettes de fonctionnement - 2 104 milliers d'euros



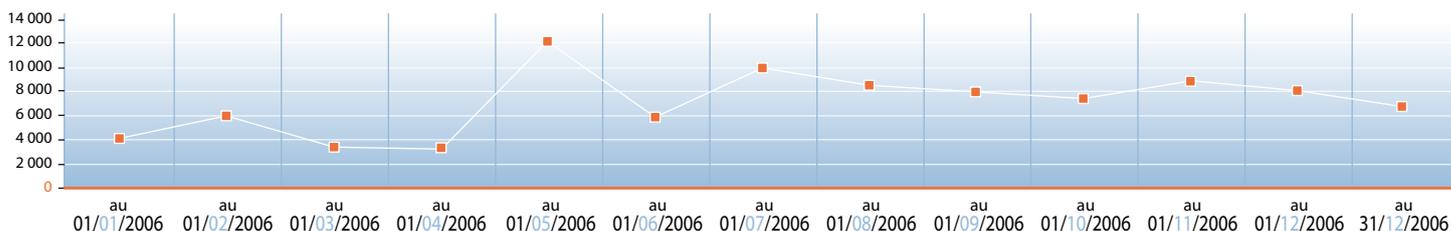
Mouvement sur actif (immobilisations) En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Actif net au 31/12/ de l'année	6 680	29 644	36 467	42 593	51 517	55 517	68 444	71 964

Les variations du montant de l'actif proviennent des subventions d'équipement versés à des tiers et immobilisées et des travaux sur les équipements communautaires : zones d'activités et équipements tels que l'Apollo, Lo Bolegason,

les travaux de la Voie Urbaine Nord... L'essentiel des mouvements au passif concerne les mouvements de la dette. L'évolution du stock de la dette dépend des besoins propres de financement de la communauté d'agglomération dans le cadre d'une gestion optimale de son niveau de trésorerie (Voir supra)

Trésorerie En milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
C/ 515 au 1/01 de l'année	1 662	6 043	3 641	1 597	3 951	2 460	4 304	6 735
C/ au 31/12 de l'année	6 043	3 641	1 597	3 951	2 460	4 304	6 735	1 607

2006 - Evolution de la trésorerie en milliers d'euros



Les subventions et participations

INVESTISSEMENT		
Subvention d'équipement versées - Etat		2 891 981,00
Sect° Nord Ouest Castres	Etat - Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer	742 320,00
Aménag. - Castres - Soual RN 126	Etat - Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer	703 636,00
Déviation Saint-Alby	Etat - Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer	1 446 025,00
Subvention d'équipement versées - Autres Etab. publics locaux		105 936,00
Participation 2007	Syndicat Mixte du SCOT	39 122,00
PPI Thoré	Syndicat Mixte Rivière THORE AGOUT	25 814,00
Participation IUT - GCE	Syndicat Mixte de l'Enseignement Supérieur	41 000,00
Subvention d'équipement versées - Personnes droit privé		193 362,50
Enveloppe non affectée	Divers (PLO - LANAGRAM - MARTY & FABRE +...)	193 362,50
FONCTIONNEMENT		
Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Groupements de collectivités		489 615,97
Déficit ligne Castres-Lyon	CCI Castres-Mazamet	46 000,00
Déficit ligne Castres-Paris	CCI Castres-Mazamet	324 069,89
Participation Déficit	Syndicat Mixte Aéroport Régional Castres-Mazamet	54 000,00
Participation 2007	Syndicat Mixte THORE - AGOUT	43 173,87
Subv. de fonctionnement	Syndicat Mixte Aéroport Régional Castres-Mazamet	22 372,21
Subventions autres EPL		238 052,50
Participation 2007	Syndicat Mixte du SCOT	8 219,00
Participation 2007	Syndicat Mixte IUT CASTRES TARN	225 000,00
Participation 2007	Syndicat Mixte de l'Enseignement Supérieur	4 833,50
Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		908 053,40
Participation 2007	Association CRITT DIAC	18 500,00
Animat° suivi et coordination	Association du Pays d'Autan	41 594,00
Opération « Autoroute 2013 »	Association du Pays d'Autan	20 000,00
Participation 2007	C.O.S. Personnel Ville de Castres	29 230,00
Participation 2007	SAEM INTERMEDIASUD	275 080,00
Habitat PVIL-POLVIL	Enveloppe à répartir - politique de la ville	59 920,00
Subvention de fonctionnement	IT MEDIA II	50 000,00
Participation 2007	Mission Locale Sud Tarn	62 491,15
Participation Mutuelle du personnel	Mutuelle des Collectivités du Tarn Sud	46 848,00
Participation 2007	ORAMIP	12 085,20
Participation 2007	Association secours animaux Mazamet - Aussillon	18 198,45
Participation 2007	Association Castraise protectrice des animaux	32 280,00
Participation 2007	Subvention PLIE - HAB-PLH	17 782,60
Subv. petites communes	Subvention d'équipement NON AFFECT - HAB-PLH	5 000,00
Participation 2007	Castres-Mazamet TECHNOPOLE	130 000,00
Participation 2006 et 2007	Agence Départementale Information Logement	10 000,00
Participation 2007	Incubateur Midi-Pyrénées	10 000,00
Participation 2007	Action Cinématographique du Tarn APOLLO	61 000,00
Parti. 2007 Projet Aire Métropol.	Agence d'Urbanisme Agglo. Toulousaine	8 044,00
Subventions aux SPIC		150 360,00
Participation 2007	LO BOLEGASON	150 360,00
Budget		
OM		
Capitation 2007	Syndicat Mixte TRIFYL	403 347,60
Collecte plastique agricole	Fédération Départ. CUMA Tarn	300,00

Rappels méthodologiques au titre des exercices 2000 et 2001 : A ce titre, les comptes administratifs des exercices 2000 et 2001, au cours desquels la Communauté d'agglomération a été constituée, ont traduit :

a - La reprise des résultats du District Castres - Mazamet :

La transformation du District en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2000 a entraîné la reprise des éléments comptables arrêtés au 31 décembre 1999, dont les principaux éléments étaient :

- excédent de fonctionnement 1 948 K€
- déficit d'investissement de 378 k€

b - le transfert des compétences :

La création de la Communauté d'agglomération a eu pour conséquences financières de devoir intégrer sur son budget des crédits de fonctionnement et des mouvements de bilan. Les crédits de fonctionnement se sont considérablement accrus en fonction des charges nettes relatives au transfert des compétences par les communes à la communauté. Les réunions successives de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ont arrêté les montants des

charges nettes à prendre en compte par la Communauté d'agglomération et les communes. Toutefois, il convient de souligner que si les flux budgétaires sont importants au niveau du fonctionnement comme de l'investissement, le transfert de la dette a été limité. L'année 2000 a été consacrée par la Communauté d'agglomération en l'adaptation de ses moyens administratifs et techniques (moyens en personnel, locaux et matériel), les communes ayant continué à gérer provisoirement les compétences transférées à travers des conventions de gestion. L'année 2001 constitue de fait la première année complète d'exercice direct des compétences par la Communauté d'agglomération avec ses moyens propres.

c - Les ressources affectées à la Communauté d'agglomération :

c - 1 La taxe professionnelle unique :

La création d'une Communauté d'agglomération a induit la mise en place d'une taxe professionnelle unique. En 2000, la communauté a voté un taux moyen pondéré de TPU de 19,05% avec une durée d'harmonisation des taux de 12 ans, soit 2011. Le choix a donc porté sur cette taxe unique, sans fiscalité ménage pour deux raisons principales :

- une spécialisation fiscale : impôts ménages (taxe d'habitation, taxes foncières) aux communes, taxe professionnelle des entreprises à la Communauté. (Nota : il convient de rappeler que la fiscalité « ménages » du district a été compensée dans l'attribution de compensation et intégrée la même année dans les budgets des communes).
- la possibilité de création d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) au profit des communes permettant de leur faire bénéficier d'une part de la croissance des recettes issues de la taxe professionnelle. Cette DSC a été fixée en 2000 avec une part principale fixe de 16 000 000 francs, soit 2 439 184 euros.

c - 2 La dotation globale de fonctionnement :

Pour 2000, la loi du 12 juillet 1999 a favorisé la création de Communauté d'agglomération en majorant le calcul de leur dotation globale de fonctionnement à un niveau de 250 F par habitant, constituant une majoration substantielle du produit perçu antérieurement par le district, soit 250 F x 86 025 (population DGF) = 21 506 250 ou 3 278 607 euros.

1 - Les résultats budgétaires :

** Il s'agit du résultat reporté majoré de celui du budget de l'eau (35 K€) qui a été transféré au budget principal.*

Résultats section fonctionnement <i>En milliers d'€</i>	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat reporté	706	1 515	2 050	1 877	1 057	389	582	798	1 175*
Résultat de l'exercice (OR)	610	968	- 557	- 1 911	- 3 730	- 248	724	1 241	1 803
Résultat de l'exercice (OO)	139	- 122	385	1 335	3 062	440	- 509	- 898	- 1 602
Total : Résultat global	1 456	2 361	1 877	1 301	390	581	215	1 141	1 376
Montant affecté en investissement	0	311	0	0	0	0	0	0	0
Disponible de la section à reporter	1 456	0	1 877	1 301	390	581	798	1 141	1 376

Résultats de la section d'investissement <i>En milliers d'€</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Résultat reporté (dont régularisation)	99	- 2 290	- 628	- 2 625	- 1 132	- 623	1 446	4 696
Résultat de l'exercice hors emprunt (OR)	- 2 822	- 532	- 1 058	- 1 157	- 6 118	- 1 087	- 7 738	- 9 039
Résultat de l'exercice (OO)	122	- 398	- 1 335	- 3 063	- 441	508	898	1 602
Total : besoin de financement	- 2 601	- 3 220	- 3 021	6 845	7 691	1 202	- 5 394	- 2 741
Financement externe (emprunts)	0	2 592	0	5 713	7 068	2 647	10 090	0
Total : résultat avant affectation	- 2 601	- 628	- 3 021	1 132	- 623	1 446	4 696	- 2 741
Affectation	311	0	0	0	0	0	0	0
Total : résultat global à reporter	- 2 290	- 628	- 3 021	1 132	- 623	1 446	4 696	- 2 741
Solde des restes à réaliser (recettes - dépenses reportées)	2 290	827	2 625	1 132	636	1 446	- 347	2 741

2 - Les résultats financiers :

Afin d'apprécier les résultats budgétaires, il convient de les rapprocher des soldes financiers. Le retraitement analytique des mouvements comptables en particulier des subventions d'équipement versés jusqu'en 2005 en section de fonctionnement et du mode de comptabilisation des ICNE à compter de 2006 modifie les soldes de gestion de la manière suivante :

Épargne de gestion <i>En milliers d'€</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1 - Produits courants	27 298	29 230	31 199	31 637	30 070	31 287	31 443	31 056
2 - Charges courantes hors subv. d'équip.	26 348	29 144	30 666	30 738	27 800	28 604	28 115	28 122
3 - (1-2) Excédent brut courant	949	155	533	899	2 270	2 683	3 328	2 934
4 - Solde opérations exceptionnelles	24	47	- 730	- 739	- 439	- 417	- 800	- 92
5 - (3+4) Epargne de gestion	973	202	- 197	160	1 831	2 266	2 528	2 842
6 - Intérêts de la dette propre	5	25	103	114	404	696	1 012	1 223
7 - (5-6) Epargne brute	968	177	- 300	46	1 427	1 570	1 516	1 619
8 - Capital de la dette propre	36	52	56	195	254	310	330	503
9 - (7-8) Epargne nette	932	124	- 357	- 150	1 173	1 260	1 186	1 116

3 - L'activité financière de la Communauté d'agglomération :

Le service des Finances est chargé de la comptabilité centrale de l'ensemble des budgets, de la gestion de la trésorerie et de la dette et plus généralement de l'ensemble de questions financières et fiscales. L'activité de ce service composé de trois personnes s'est accrue au fur et à mesure du développement des activités des services.

Activité comptable du service <i>En milliers d'€</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de mandats émis	1 491	4 101	4 515	4 297	4 716	5 492	5 632	5 746
Nombre de titres émis	523	2 437	2 577	1 974	2 155	2 656	2 442	2 761
Total	2014	6 538	7 092	6 271	6 871	8 148	8 074	8 507

Politique de communication

La politique de communication, externe et interne de la Communauté d'agglomération, s'attache à relayer l'action de la collectivité auprès des habitants (site internet, magazine de l'agglomération, relations presse), d'organiser l'information des services aux usagers :

- collectes et tri des déchets, services de transports publics, équipement sportifs, culturels et de loisirs...
- à conduire une stratégie de marketing territorial au service du développement de l'agglomération, relayant les priorités de l'action intercommunale, dont le développement économique en coordination avec la communication de Castres-Mazamet Technopole, et l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie en coordination avec la communication du Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur du sud du Tarn.

La communication en ligne

Le site www.castres-mazamet.com regroupe l'ensemble des informations disponibles sur la collectivité et sur l'agglomération.

En 2007 la charte graphique du site a été réactualisée pour faciliter l'accès aux informations relatives aux services aux habitants. Une base de données permet d'accéder au registre des délibérations du Conseil et toutes les publications sont disponibles en téléchargement.

Le lien avec les habitants : Pôles Sud

Le magazine Pôles Sud informe les habitants sur l'action de la Communauté d'agglomération, ses projets et de façon plus large la vie économique et culturelle du territoire.

Ce magazine de 16 pages est distribué dans les boîtes aux lettres des 16 communes membres de la Communauté d'agglomération.

Pôles Sud peut également être consulté en ligne dès parution sur le site internet où sont également disponibles à la consultation tous les numéros parus depuis octobre 2002.

En 2007 trois numéros de Pôles Sud ont été publiés.

Les éditions thématiques

- **pour le service Environnement-gestion des déchets :** les calendriers de collecte sur le pôle mazamétain, et une communication sur le tri sélectif (déchetteries de l'agglomération et déchets verts),
- **pour affirmer le positionnement de Castres-Mazamet en numérique et santé,** il a été édité le premier numéro des Cahiers de la télésanté, mettant en avant le travail de recherche de la formation d'ingénieurs ISIS. Cette initiative est issue d'une collaboration entre le réseau national Catel, Intermédiasud, Castres-Mazamet Technopole et le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur du sud du Tarn,
- **pour renforcer la mise en réseau des offices de tourisme, ont été réédités :**
 - **le guide annuel** « hébergements-restauration », réalisé en partenariat avec les offices de tourisme de l'agglomération. Ce fascicule recense la totalité des hébergements touristiques (hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes...), des restaurants et autres lieux de restauration de l'agglomération.

L'action intercommunale



Priorités de l'action intercommunale

Développement économique

Dans un contexte de reconversion industrielle, la Communauté d'agglomération a conçu une stratégie de développement économique qui a permis au territoire de se positionner en Région Midi-Pyrénées, sur des pôles de compétences porteurs de création d'activités et d'emplois : économie numérique et santé, notamment.

L'objectif est la redynamisation économique, avec pour ambition que le bassin d'emploi de Castres-Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, demeure un pôle d'équilibre majeur de la Région Midi-Pyrénées, attractif et porteur d'innovation.

La compétence de développement économique exercée par la Communauté d'agglomération s'appuie sur deux leviers principaux :

- une offre de qualité, différenciante, pour l'accueil des entreprises : offre foncière, offre immobilière et aides aux entreprises,
- l'animation économique du territoire et l'accompagnement des entreprises, missions déployées dans le cadre de Castres-Mazamet Technopole.

L'offre foncière

Pour l'implantation et le développement des entreprises, la Communauté d'agglomération s'appuie sur des zones intercommunales : Le Causse Espace d'Entreprises - zone d'intérêt régional, site d'appui du Cancéropole dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé - le Parc du Thoré, l'Ecosite et 14 autres zones transférées par les communes.

En 2007, 17.404 m² ont fait l'objet de cessions pour des implantations d'entreprises.

A compter de 2008, les actions doivent porter principalement sur :

- la mise en œuvre dans le cadre du SCoT d'une stratégie de positionnement de l'agglomération, prenant en compte les grands axes de communication, dans un objectif d'aménagement et de développement économique du territoire cohérent et planifié,
- la poursuite du programme pluriannuel d'investissements pour accomplir les projets structurants d'aménagement (ZAC) et assurer l'entretien des zones transférées ⁽¹⁾,
- la constitution de nouvelles réserves foncières dans le cadre d'une démarche prospective d'urbanisme.

Etat récapitulatif des dépenses d'investissements dans les zones d'activités 2000-2007 (1)

Zone <i>En milliers d'€ TTC</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
ZAC DU CAUSSE	321 147,19	30 689,95	96 338,44	724 158,49	311 975,81	239 363,20	202 212,47	1 925 885,55
ZAC DU PARC DU THORE	18 768,63	0,00	17 525,59	21 484,11	110 028,64	64 759,82	67 332,90	299 899,69
AUTRES ZAC COMMUNAUTAIRES	51 863,49	89 622,80	396 555,54	2 320 270,46	1 719 389,74	607 619,93	1 081 016,85	6 266 338,81
<i>Dont :</i>								
MOLIERE BASSE	34 897,78	80 174,46	66 637,90	1 724 891,74	417 025,81	113 303,76	468 787,23	2 905 718,68
LA ROUGEARIE			40 173,64	12 206,61	131 220,47	0,00	136 006,37	319 607,09
BONNECOMBE			54 567,50		3 869,78	0,00		58 437,28
MELOU		8 544,16	45 958,37	26 729,18	318 972,90	272 013,77	48 792,10	721 010,48
CHARTREUSE				4 337,35	524 633,55	205 158,40	404 945,53	1 139 074,83
EN VIEU	16 965,71							16 965,71
SIGOURRE			189 218,13	99 660,40	1 853,80	0,00		290 732,33
MARTINET				452 445,18	321 490,51	5 003,85	9 485,99	788 425,53
GALINREY						12 140,15	12 999,63	25 139,78
Autres		904,18			322,92			1 227,10
ECOSITE		34 189,91	28 650,90	94 747,12	0,00	251 396,75	286 411,58	695 396,26
STEP LAGUNAGE AERE					115 053,78	1 017 731,96	247 639,13	1 380 424,87
TOTAL	391 779,31	154 502,66	539 070,47	3 160 660,18	2 256 447,97	2 180 871,66	1 884 612,93	10 567 945,18

L'offre immobilière

L'offre immobilière porte sur les bâtiments à usage d'hôtel d'entreprises ou de pépinière :

L'Arabase, le Bradford et 11 autres immeubles ; elle constitue un élément d'attractivité pour les entreprises avec :

- des locaux proposés à la location, clés en main,
- un haut niveau de services et de prestations, en particulier en matière de numérique (Téléport et réseaux à très haut débit) et dans des domaines spécifiques (offre pour des projets innovants en biotechnologie sur le campus universitaire ...).

En 2007, un nouveau projet d'investissement a été décidé par un investisseur privé sur Le Causse Espace d'Entreprises (1.000 m²).

L'immobilier locatif à destination des entreprises constitue un élément supplémentaire d'attractivité pour l'agglomération de Castres-Mazamet ; un positionnement plus ciblé est

désormais recherché, associant à l'offre de bureaux, des locaux répondant à des spécifications techniques, permettant l'accueil d'activités dans le domaine des biotechnologies notamment. L'agglomération a ainsi contribué en 2007 à une étude réalisée à l'échelle régionale dans le cadre du pôle Cancer-Bio-Santé.

La Technopole

Seule technopole de Midi-Pyrénées en dehors de l'agglomération toulousaine, à détenir le label du réseau national RETIS, Castres-Mazamet Technopole s'inscrit en relais de la dynamique des 3 pôles de compétitivité que sont Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués, AGROBIOMIP et Cancer-Bio-Santé, à la gouvernance duquel la Communauté d'agglomération participe.

Elle regroupe la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, les Laboratoires Pierre

Fabre et les partenaires universitaires et déploie 3 missions :

- la mise en réseau des compétences (formation-recherche-entreprises) et l'animation du territoire, autour d'événements de niveau régional et national et d'actions collectives avec les entreprises,
- l'accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises, en incubation, création et développement,
- la prospection, le marketing territorial et l'accueil d'entreprises.

En 2007, elle s'est consacrée à :

- conforter le positionnement de Castres-Mazamet, comme territoire d'appui en région Midi-Pyrénées, expert et innovant en « santé numérique »,
- renforcer sa visibilité pour une plus grande attractivité,
- mobiliser les entreprises et les partenaires technologiques et universitaires,
- structurer sa capacité de détection et d'accompagnement de projets.

A compter de 2008, les objectifs sont la consolidation de la structure, le renforcement de la démarche

technopolitaine en faveur de l'innovation pour la détection et l'accompagnement de projets, au travers du label CEEI :

Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation à obtenir pour la Technopole, cette démarche a été engagée en 2007 et la Technopole est déjà associée au réseau européen des CEEI (European Business Network).

Les aides aux entreprises et l'action économique

Le dispositif mis en place s'appuie sur :

- des aides à l'immobilier, ou des rabais sur le foncier,
- des exonérations de taxe professionnelle décidées par

le Conseil (Jeune Entreprise Innovante, recherche-développement dans le cadre des zonages établis par les pôles de compétitivité...).

En 2007, les aides directes aux entreprises allouées par la Communauté d'agglomération se sont élevées à 1.211.229 €, pour 6 bénéficiaires.

La compétence de développement économique rejoint ici la compétence de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Communauté d'agglomération apporte son soutien financier, sous forme de subventions et de cotisations à des structures partenaires telles que la SAEM INTERMEDIASUD, IT MEDIA, l'Incubateur

Régional de Midi-Pyrénées, le CRITTDIAC Chimie de Castres, le Pôle Cancer-Bio-Santé, le réseau régional des pépinières, Tarn Entreprendre...

En 2007, elle a été retenue pour une démarche d'expérimentation conduite au plan national par la DIACT, dans le domaine de la santé, avec 2 axes de travail identifiés pour 2008 :

- le CHIC, « Hôpital du futur », autour de projets innovants en cancérologie et télésanté,
- des projets favorisant les applications industrielles et de recherche dans le domaine de la santé (en lien avec le développement de la formation d'ingénieurs « informatique et systèmes d'information pour la santé » ISIS.

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, constitue l'une des trois priorités de l'action intercommunale.

La Communauté d'agglomération exerce cette compétence au travers d'un syndicat mixte créée à cet effet avec le Conseil général du Tarn ; l'activité de ce syndicat porte sur la réalisation des constructions universitaires, l'aide au fonctionnement du pôle universitaire, ainsi que l'accompagnement et l'animation de la vie estudiantine.

Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche

Le développement de l'enseignement supérieur à Castres-Mazamet, qui compte aujourd'hui 1.300 étudiants, remonte à 1987.

Une réflexion de fond avait alors été conduite, sur le constat que dans le 2^{ème} bassin industriel de Midi-Pyrénées, il n'existait aucune formation post-bac, les jeunes se trouvant dans l'obligation de partir pour poursuivre leurs études.

Parallèlement, les entreprises - qui avaient suscité une offre de formation continue

bien structurée - ressentait cette carence de l'offre de formation initiale, appelant de leurs vœux des formations « professionnalisantes », avec un besoin qui, à l'origine, s'exprimait au niveau bac+2.

C'est ainsi que 14 sections préparant le Brevet de Technicien Supérieur dans des disciplines industrielles ou tertiaires, ont été créées dans les établissements secondaires publics et privés ; elles comptent 550 étudiants chaque année.

En 1992 a été créé le pôle universitaire, dans le cadre du plan « Universités 2000 ». L'IUT rattaché à l'Université Paul Sabatier a ouvert un 1^{er} département de chimie et, depuis, le rythme des créations a été : Services et réseaux de communication en 1997, « Génie de l'emballage et du conditionnement » en 2002, de telle sorte qu'avec 3 départements, l'IUT de Castres accueille aujourd'hui plus de 400 étudiants.

Il est à noter que si, d'une manière générale, les IUT sont actuellement confrontés, comme les autres filières universitaires, à la baisse de la démographie étudiante, et au passage à la norme européenne Licence-Master-Doctorat, le positionnement de l'IUT de Castres est considéré par la communauté

universitaire comme une réussite : attractif pour des jeunes qui viennent de toute la France étudier à Castres, bien relié aux entreprises, il est aussi l'un des seuls IUT qui dispose de laboratoires pour ses enseignants-chercheurs, et d'une équipe de recherche, qui accueille des doctorants dans les domaines de la chimie et des Sciences de l'Information et de la Communication.

Un partenariat avec l'Université du Mirail a également permis l'implantation de l'Ecole Supérieure d'Audio Visuel depuis la rentrée 2005, pour la préparation d'une Licence et d'un Master professionnel.

Enfin, l'EPA Jean-François Champollion porte sur le site de Castres la formation d'ingénieurs « Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé ».

La formation d'ingénieurs « ISIS »

La formation d'ingénieurs en « Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé », qui a ouvert à la rentrée universitaire 2006, dispense depuis la rentrée 2007 les 3 années de cursus de formation dans l'objectif d'atteindre 105 étudiants (35 pour chacune des années) d'ici à 2011.

Portée par le Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion qui délivrera le diplôme, elle repose sur un partenariat entre l'Université Paul Sabatier et les écoles d'ingénieurs de la région toulousaine : Institut National des Sciences Appliquées, Institut National Polytechnique, Ecole des Mines d'Albi-Carmaux. Le cursus est celui des écoles d'ingénieurs et se déroule sur 6 semestres, dont 9 mois de stages. Les enseignements portent sur l'informatique et les systèmes d'information, les sciences humaines, les pratiques et usages médicaux. Les débouchés sont les sociétés de services en ingénierie informatique, les établissements de santé, les organismes professionnels de santé, les organismes de gestion de la santé, les industries qui interviennent dans ce domaine.

La construction des locaux est en cours sur le campus de La Borde Basse dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2013, à hauteur de 10,7 M€ (en 2 tranches (8,5 M€ et 2,2 M€).

Surtout, l'équipe de recherche, qui regroupe une douzaine d'enseignants-chercheurs appartenant à des laboratoires toulousains,

accueille des doctorants, et élabore un projet de chaire de recherche en télésanté.

Parmi les actions à l'étude depuis 2007, la construction sur le campus, à proximité d'ISIS, d'une plateforme de recherche associant sur un lieu unique ouvert aux projets d'innovation : les chercheurs déjà présents sur le campus, une ou plusieurs plateformes collaboratives de l'EMAC, une vitrine technologique...

Le financement de cette « maison de la recherche et de l'innovation » peut être sollicité, en complément du CPER, auprès du FEDER, dans le cadre du programme « compétitivité et emploi ».

Le soutien à la recherche et au transfert de technologie

Parallèlement au développement des formations, la Communauté d'agglomération et le Syndicat mixte apportent un soutien à la recherche et au transfert de technologie. Ainsi, la Communauté d'agglomération contribue-t-elle au fonctionnement du Centre régional pour l'innovation et le transfert de technologie - Diagnostic ingénierie analyse Castres pour lequel la subvention s'élève à 18.500 € par an. Quant au Syndicat mixte, il apporte des participations destinées à fixer les chercheurs à Castres et à donner une visibilité au pôle de recherche ainsi constitué localement ⁽¹⁾.

Ces efforts ont permis de structurer à Castres un pôle de recherche ciblé sur les thématiques « numérique et santé » et « chimie et environnement » ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Depuis 2006, les efforts ont été principalement consacrés à la mise en place des activités de recherche de la formation d'ingénieurs « ISIS ».

⁽²⁾ En lien avec l'action conduite au sein de la Technopole, la Communauté d'agglomération conduit en 2008 une réflexion pour renforcer son soutien au transfert de technologie et à l'innovation, en complémentarité avec les autres dispositifs existants.

L'accompagnement de la vie étudiante

L'ouverture du restaurant universitaire, géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, permet depuis la rentrée 2005 de servir jusqu'à 500 couverts par jour.

En ce qui concerne l'aide au logement, un point accueil fonctionne du mois de juin jusqu'à fin octobre ; il recense les offres de location de logement émanant de particuliers, d'agences immobilières, du Bureau Information Jeunesse et des offices d'HLM, offres que les étudiants peuvent consulter en ligne ou sur listings.

En 2007 a été réalisé la construction d'une résidence universitaire gérée par le Crous, implantée à proximité du restaurant universitaire et offrant 70 logements à la location.

Enfin, un programme d'animation sportive organisé en trois cycles trimestriels, avec une large possibilité de choix donnée aux étudiants (football, volley-ball, basket-ball, badminton...), est proposé à Castres et à Mazamet, avec le concours des communes qui mettent à disposition les équipements nécessaires.

Infrastructures de communication, technologies de l'information et de la communication

La Communauté d'agglomération considérant que la compétitivité de son territoire demeure étroitement liée à son accessibilité, s'est dotée de compétences en matière d'infrastructures de communication, ainsi qu'en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication.

Les routes

En participant à hauteur de 36 % aux investissements routiers de l'Etat sur son territoire et en assurant la maîtrise d'ouvrage de voies de désenclavement comme la Voie Urbaine Nord.

La Communauté d'agglomération consacre la plus grande part de son budget d'investissement aux infrastructures routières.

En juin 2007, l'Etat a démarré la réalisation du chantier de la déviation courte de Saint-Alby (1,5 km), pour un montant de 9 M€ (financé à 36 % par la Communauté d'agglomération, 27,5 % par la Région, 9 % par le Département et 27,5 % par l'Etat).

Au cours de l'année, la Communauté d'agglomération a réalisé la 1^{ère} phase de la Voie Urbaine Nord (2,2 km), dont le montant définitif : études, acquisitions foncières et travaux s'éleva à 6 M€ (financé à 67,5 % par la Communauté d'agglomération et 32,5 % par le Département) (1).

Dans un contexte de concurrence des territoires et de baisse des crédits publics, les objectifs d'amélioration de l'accessibilité du territoire et du maintien de son attractivité incitent la Communauté d'agglomération à :

- optimiser les montages financiers pour faire face aux investissements,
- mettre en œuvre une véritable politique d'urbanisme prospectif et de maîtrise du foncier à l'échelle de son territoire ou à celle du SCoT,
- continuer d'œuvrer pour obtenir des subventions rapides au désenclavement routier (autoroute 2013, inscription au PDMI des aménagements indispensables entre Labruguière et Mazamet, en premier lieu de la déviation de Sain-Alby « longue », comme cela aurait dû être réalisé dans le cadre du contrat de plan 2000-2007).

(1) La Voie Urbaine Nord a été ouverte à la circulation le 11 août 2008.

L'aéroport régional

L'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue une infrastructure de désenclavement importante pour l'agglomération et son bassin d'emploi lesquels, reliés à Toulouse par la route, se trouvent à plus d'une heure de l'aéroport international de Blagnac.

Les collectivités : Région, Département, Communauté d'agglomération soutiennent financièrement (28 % chacune) avec la CCI (16 %) le fonctionnement des lignes régulières biquotidiennes avec Paris Orly et Lyon Saint-Exupéry via Rodez, du lundi au vendredi, ce qui représente des participations annuelles élevées (850 K€ en 2007).

Le réseau à haut débit

Le schéma directeur des infrastructures numériques actualisé en 2007, a mis en évidence le niveau de desserte de l'agglomération compte tenu de sa taille : plus de 60 % des entreprises se trouvent à moins de 50 mètres de la fibre et plus de 97 % des habitations ont accès au haut débit voire au très haut débit : internet, téléphonie, TV (à l'échelle de l'agglomération, il restait début 2008 900 lignes ayant un débit insatisfaisant ou inéligibles).

Ce déploiement numérique a été conduit par étapes successives au travers de plusieurs actions :

- un projet pionnier porté à partir du début des années 1990 et par la SAEM INTERMEDIASUD à partir de 1998, qui a permis la réalisation d'un réseau métropolitain de ce réseau et un téléport,
- des extensions en fibres optiques réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la CACM, propriétaire des infrastructures passives depuis 2004. Ces extensions sont réalisées dans le cadre d'un contrat avec INTERMEDIASUD, qui maintient le réseau et assure l'exploitation de la fibre,
- des extensions de la couverture ADSL par l'opérateur historique, dans le cadre d'accords de partenariat avec INTERMEDIASUD sur l'ensemble des centres et bourgs,
- une expérimentation de technologies alternatives en CPL et WIFI sur les communes de Lagarrigue, Caucalières et Aiguefonde.

La plateforme numérique a été déployée par la SAEM INTERMEDIASUD dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire public majoritaire, le capital social (808.482 €) étant également détenu par le Groupe Pierre Fabre, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI, les villes...

La plateforme numérique repose sur :

- un téléport : data center pour l'hébergement de données sécurisées et GIX, Global Internet Exchange, qui permet à Castres-Mazamet d'être directement connecté à tous les flux mondiaux de l'Internet,
- une capacité d'ingénierie.

Cette plateforme constitue un élément d'attractivité du territoire, compte tenu de ses infrastructures sécurisées et de son expertise pour l'accueil

et le développement d'entreprises du secteur des télécommunications.

L'actualisation en 2007 du schéma directeur a mis en évidence les perspectives pour que l'agglomération conserve l'avance acquise dans ce domaine : dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté d'agglomération est amenée à poursuivre ses efforts de desserte numérique des sites à vocation économique, et à renforcer les synergies avec les communes sur les zones d'habitat. Plusieurs démarches ont été engagées :

- extension du réseau en fibre optique sur des sites à vocation économique,
- desserte sur ces tracés, des sous-répartiteurs de France Telecom, pouvant ensuite donner lieu à une consultation des différents opérateurs. Cette consultation reste à organiser dans le cadre d'accords entre les communes et la Communauté d'agglomération,
- assistance à maîtrise d'ouvrage des communes possible par INTERMEDIASUD.

Les e-services

La Communauté d'agglomération conduit des actions contribuant à la diffusion et à l'appropriation des usages :

- Cyber-base en réseau déployée sur 5 Espaces Publics Numériques : le BIJ de Castres, les médiathèques de Castres et Mazamet, le PIJ d'Aussillon, la MJC de Labruguière,
- interconnexion des écoles primaires de l'agglomération permettant aux différents établissements d'échanger en toute sécurité avec l'Education Nationale et pour certains, de mettre en place des projets entre établissements (radio à Mazamet),
- e-administration : dématérialisation des procédures de marchés publics, contrôle de légalité, et outils mutualisés avec les communes : SIG...

En outre, l'enjeu est désormais d'engager une démarche de développement sur l'agglomération des e-services et de la e-administration :

- conduite d'un Schéma directeur des usages et des services numériques, pour une réflexion préalable à la mise en place de e-services,
- identification de projets partagés, par exemple dans le cadre de la coopération de l'Aire métropolitaine toulousaine.

Politiques communautaires

Transports et déplacements

Le contexte local des transports collectifs

Dans le cadre de sa compétence en matière de transports urbains, la Communauté d'agglomération assure le service des transports urbains sur les réseaux de Castres et de Mazamet-Aussillon à travers la Régie Libellus. Les enjeux liés à l'exercice de cette compétence sont ceux du développement durable du territoire ce qui impose une réflexion globale sur les déplacements ⁽¹⁾.

Le territoire de l'agglomération et du Pays dispose d'un potentiel grâce à :

- la voie ferrée qui le traverse d'ouest en est, malheureusement sans desservir la partie centrale de l'agglomération où se développent aujourd'hui les activités,
- la desserte par les cars régionaux et départementaux, ainsi que par les bus urbains sur les pôles castrais et mazamétain.

L'enjeu pour l'amélioration des déplacements réside essentiellement dans l'optimisation de ce potentiel par :

- le rapprochement physique des gares pour construire de véritables pôles d'échange multimodaux à Castres, à Aussillon-Mazamet et à Labruguière,
- l'adéquation du Périmètre de Transport Urbain (aujourd'hui calqué sur le périmètre de l'agglomération) aux besoins du bassin de vie et l'optimisation/coordination des offres de transport des différentes autorités organisatrices,
- une bonne anticipation de l'impact de l'arrivée de l'autoroute en entrée de Castres et de l'impact des échangeurs sur les déplacements au sein du Pays : Plan Global des Déplacements à réaliser,
- l'adaptation des réseaux existants aux besoins nouveaux, notamment avec la construction d'un équipement public majeur : le Centre Hospitalier Intercommunal, sur le Causse, non desservi aujourd'hui.

(1) Dans le périmètre de la Communauté d'agglomération, trois AOT mettent en place des transports collectifs : le Conseil Régional (ferroviaire), le Conseil Général (lignes commerciales et scolaires) et la Communauté d'agglomération.

La recherche d'optimisation des moyens a déjà conduit la Communauté à subdéléguer la compétence transports scolaires au Conseil Général.

La synchronisation des horaires et la mutualisation des moyens n'est qu'ébauchée et constitue un des objectifs de l'étude lancée en 2007 par la Communauté d'agglomération sur l'intermodalité.

L'intermodalité

Pour encourager les personnes à utiliser les transports en commun, il est nécessaire de favoriser l'intermodalité par la création de points de convergence des différents modes de transports. Pour y contribuer, il est proposé d'étudier autour des trois gares de la Communauté d'agglomération, la possibilité de regrouper les points nodaux des différents modes de transports en commun, d'y créer des parkings pour les usagers de ces modes de transports, des points de regroupement pour du covoiturage, des parkings à vélo...

En outre, les transports en commun représentent une part des déplacements globaux. Une part importante de ceux-ci se fait par le biais des véhicules personnels. Le moyen d'action de la collectivité sur les déplacements des véhicules légers est constitué par les politiques du stationnement en centre-ville. Il est donc nécessaire d'harmoniser la politique des transports (communauté d'agglomération) et du stationnement (communes) avec pour objectif le renforcement de l'attractivité des centres villes.

Le réseau Libellus

Issue de la Régie Municipale des Transports Urbains de la ville de Castres, la Régie des transports publics urbains Libellus a été transférée à la Communauté d'agglomération lors de sa création en 2000.

A cette date ont été créés les services de transports à la demande Mobi-Libellus et Taxi-Libellus ; le premier est destiné aux personnes à mobilité réduite,

le second propose des solutions de déplacements aux personnes des 16 communes qui habitent des secteurs non desservis par les lignes urbaines régulières.

Un réseau a ensuite été créé sur le pôle mazamétain, tandis que le réseau du pôle castrais a été réorganisé.

Depuis 2005, la consolidation des réseaux ainsi constitués et les adaptations aux besoins des usagers, se sont accompagnés du retour à l'équilibre budgétaire, qui s'est confirmé depuis 2006.

En 2007, la réorganisation de la boutique et de l'administration du réseau, a débouché sur le regroupement de l'équipe et son installation dans la nouvelle boutique du pôle castrais, ouverte le 20 juin, place Soult.

L'accessibilité aux personnes handicapées

L'accessibilité aux personnes handicapées est rendue obligatoire par la loi de février 2005. La commission a été créée et constituée et peut commencer à travailler sur cette problématique⁽¹⁾. Selon la loi, le délai pour rendre accessible la chaîne des déplacements prendra fin en 2015 soit dans 7 ans. Cette chaîne est constituée de 4 maillons : la voirie, les espaces publics, le bâti, les transports.

Les trois premiers sont majoritairement de la compétence des communes, le dernier étant communautaire. L'organisation de la mise en accessibilité devra donc être étudiée, planifiée et menée de concert entre les différents maîtres d'ouvrage.

Un état des lieux et un diagnostic ont d'ores et déjà été engagés en 2007.

(1) Cette commission a été renouvelée pour le nouveau mandat, par délibération du Conseil du 5 mai 2008.

Habitat, logement et politique de la ville

La Communauté d'agglomération exerce la compétence « Equilibre social de l'Habitat » selon 3 axes :

- la définition d'un Programme Local de l'Habitat (PLH),
- des actions incitatives concourant à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, à travers les OPAH,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage des actions de Renouvellement Urbain, conduites dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat a été établi pour la période 2002-2007, autour de 4 objectifs :

- diversifier et rendre attractif le parc de logements privés,
- revaloriser et rééquilibrer le parc social public dans l'agglomération,
- élargir les « réponses logement » pour les publics en difficulté et les publics spécifiques,
- animer la politique de l'habitat de l'agglomération.

Ce premier programme s'est traduit par la mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat et d'actions conduites en priorité en faveur du logement social, la conduite de 3 OPAH successives.

En 2008 doit être lancé un nouveau Programme Local de l'Habitat.

Les OPAH

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat concourent à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; trois ont été mises en œuvre :

- l'OPAH Communautaire des Bourgs Ruraux, de juillet 2005 à juillet 2008, concernant les centres-bourgs et parties agglomérées des 12 communes rurales,
- l'OPAH Protection contre les bruits, de mai 2004 à mai 2007, concernant 10 communes traversées par des axes routiers très fréquentés.
- l'OPAH Communautaire Urbaine, de 2008 à 2010, concernant les 4 unités

urbaines.

Dans le cadre de ces OPAH, la Communauté d'agglomération intervient en complément des aides de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat auprès des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Les actions en lien avec la politique de la ville

L'assistance à maîtrise d'ouvrage des actions de Renouvellement Urbain, conduites dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la Politique de la Ville. A travers les chefs de projets de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, des actions des Gestion Urbaine de Proximité ont été conduites sur Mazamet-Aussillon-Labruguière, et une assistance à maîtrise d'ouvrage conduite à Castres, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain, conduite sur le quartier de Lameilhé.

Les perspectives portent sur la poursuite des OPAH à l'appui d'un bilan des actions en cours, l'accompagnement de l'Opération de Renouvellement Urbain de Lameilhé et l'actualisation du Programme Local de l'Habitat (PLH), document de prévision et de définition d'une Politique de l'habitat pour l'agglomération.

Le PLH constitue en effet une occasion de définir pour 5 ans, les principes d'une politique globale de l'Habitat avec le souci d'une offre diversifiée de l'habitat. Cette démarche sera l'occasion :

- d'une réflexion très étroitement articulée au SCOT (le PLH devant être compatible au SCOT, loi SRU), et aux enjeux de développement du territoire,
- d'un travail de définition d'un plan d'actions amenant la Communauté d'agglomération à se positionner sur différents dispositifs nationaux (l'aide à la pierre, le logement des étudiants, le logement social...)
- d'une mobilisation des différents partenaires.

Une consultation en mars 2008, permettra de procéder au lancement du PLH à l'été 2008.

La compétence Politique de la Ville et insertion de la Communauté d'agglomération s'appuie sur 3 actions principales :

- l'animation du dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale établi pour la période (2007-2009),
- la conduite d'un Plan Local pour l'Emploi (2007-2013),
- le soutien à la Mission Locale Tarn Sud.

Dans un contexte de mutation économique et de transformation profonde du bassin de Castres-Mazamet, la Communauté d'agglomération a souhaité privilégier des actions en faveur de l'insertion des publics en difficulté.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Signé le 29 juin 2007, le CUCS succède aux anciens Contrats de Ville. Il a été conclu sur une durée de 3 ans, reconductible sur la période 2007-2013.

Ce contrat repose sur une nouvelle géographie prioritaire autour de 8 quartiers :

- 4 quartiers de catégorie 1 : Laden Petit Train, Alliot Bisséous, Lameilhé à Castres (quartier qui fait l'objet d'une Opération de Renouvellement Urbain : ORU), et La Falgalarié à Aussillon,
- 1 quartier de catégorie 2 : le centre-ville de Mazamet,
- 3 quartiers de catégorie 3 : le centre-ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière.

Ce Contrat Urbain s'appuie sur 5 thématiques :

- Habitat et cadre de vie,
- Accès à l'Emploi et développement économique,
- Education et réussite éducative,
- Santé,
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, l'action de la Communauté d'agglomération porte sur :

- le financement de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), équipe en charge de l'animation des actions et du CUCS sur les quartiers. Cette équipe repose sur le Pôle habitat Politique de la Ville pour les quartiers de Castres, et suite à un appel d'offres sur le cabinet City Consultant, pour les communes de Mazamet, Aussillon et Labruguière,
- le financement d'actions retenues pour les 4 communes, sur le thème de l'Accès à l'Emploi et du développement économique.

Le Plan d'Insertion pour l'Emploi

La Communauté d'agglomération a décidé la mise en place d'une coordination de type PLIE en 2007, dans le cadre d'un dispositif d'InterPLIE qui a été défini en partenariat avec la Préfecture du Tarn, les 2 PLIE de Albi et

Carmaux et le Conseil Général du Tarn, dans le but de mutualiser les coûts de fonctionnement, notamment en matière de suivi des financements européens (FSE). Une association InterPLIE a donc été créée au niveau départemental qui assure le portage juridique et le suivi du FSE, Fonds Social Européen pour le PLIE.

Les objectifs du PLIE de Castres-Mazamet ont été précisés dans un Protocole pour Castres-Mazamet, qui vise sur 6 ans :

- l'accompagnement de 600 personnes, avec 300 sorties positives (en situation d'emploi CDD, CDI, formation qualifiante ou création d'entreprise),
- des publics prioritaires, dans les quartiers prioritaires du CUCS en particulier,
- la mise en place d'actions nouvelles, favorisant le rapprochement des entreprises et des structures d'insertion sur le territoire,
- un véritable effet levier, en termes de financements européens (FSE) pour

les structures d'insertion et le territoire.

La Communauté entend réaliser dans le cadre de ce Plan des actions à hauteur de 314 K€/an, auxquelles sa participation sera de l'ordre de 36 K€.

Le soutien à la Mission Locale Sud Tarn

Structure d'insertion agissant pour les publics jeunes de moins de 26 ans, la Mission Locale fait l'objet d'un soutien financier important de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Un représentant de la Communauté d'agglomération siège au Conseil d'Administration.

En 2007, la subvention à la Mission Locale s'est élevée à 62 491,15 €.

Les perspectives portent sur la poursuite des actions conduites dans les quartiers prioritaires du CUCS, et la consolidation d'une démarche d'Insertion dans le cadre du PLIE.

Equipements culturels, sportifs et de loisirs

L'Apollo - Michel Bourguignon

L'espace culturel et multimédia l'Apollo - Michel Bourguignon, avec ses salles de spectacle vivant, de cinéma et sa médiathèque a été construit en 1993 : scène et espaces d'exposition pour les artistes et les associations culturelles, Cinéma (Délégation de Service Public), Médiathèque (Régie de la Ville de Mazamet). D'importants travaux de fonctionnalité et de mise aux normes ont été réalisés en 2007, pour 443 M€.

Le budget s'élève à 0,47 M€ :

- Fonctionnement : dépenses : 0,37 M€, dont 0,12 M€ pour les charges de personnel, recettes par participation budget général, et 5 % de recettes propres,
- Investissement : 0,10 M€.

L'espace culturel et multimédia l'Apollo - Michel Bourguignon emploie 5 personnes, que vient compléter

le personnel de l'association ACCORD et des interventions du personnel de la ville de Mazamet.

La fréquentation de l'ensemble des activités par les usagers est demeurée stable au cours des dernières années ; les travaux de rénovation et d'amélioration accomplis en 2007 ont été bien accueillis par les intervenants.

La zone de chalandise s'étend à l'aire mazamétaine pour le cinéma, et plus largement au bassin de vie, pour les spectacles vivants.

Lo Bolegason

Lo Bolegason, équipement culturel communautaire ouvert depuis 2002, dispose d'une salle de concert de 525 places debout et 280 assises, de 4 studios de répétition, d'un espace multimédia.

L'activité principale de cet équipement communautaire est la diffusion

des musiques actuelles.

En 2007, l'activité est restée soutenue, tandis que le plan de gestion a permis de tendre vers l'équilibre de fonctionnement souhaité par les cofinanceurs ⁽¹⁾.

(1) Le budget du Bolegason a fait apparaître les résultats d'exploitation suivants : 2006 : + 19.783 €, 2007 : + 10.365 €. Ainsi, le résultat cumulé s'établit fin 2007 à - 26.242 €.

L'Archipel

La piscine-patinoire de L'Archipel, construite en 1993, est le seul équipement de ce type dans le Tarn.

Piscine ludique et sportive, patinoire (gestion en régie directe) et restaurant (convention de mise à disposition du domaine public), L'Archipel accueille le public, les scolaires (CACM et hors CACM) et de clubs sportifs.

L'effectif est de 36 personnes.

Le budget s'élève à 3,3 M€ :

- Fonctionnement : dépenses : 2,2 M€, dont 1,2 M€ pour les charges de personnel, recettes : 2,2 M€, dont 1,3 M€ participation budget général (l'équilibre financier repose donc sur 40 % des recettes propres et 60 % de participation du budget général),
- Investissement : 1,1 M€ (réfection de la toiture).

En 2007, le budget a dégagé un excédent de fonctionnement de 0,4 M€.

Les niveaux de fréquentation de 2007 retrouvent ceux de 1999 (307 500 entrées/an). Les enquêtes de satisfaction démontrent une attente en direction d'une évolution des services proposés. Un projet de création d'un espace bien-être et d'un espace « Fitness » permettrait de répondre à cette demande. La zone de chalandise s'étend ; 75% des usagers sont originaires de la CACM (et 66 % de Castres), 15 % du Tarn et 11 % autres (dont 1 % d'étrangers).

La fréquentation est en hausse de 17%, soit + 44 000 entrées entre 2002 et 2007, recettes en hausse de 140 k€.

L'Archipel est un équipement de niveau d'agglomération, la patinoire est la seule du département du Tarn.

L'exploitation sur le même site d'une piscine et d'une patinoire permet d'assurer une gestion énergétique

plus économe (la mise en place de panneaux solaires thermiques a augmenté cette efficacité).

La base de loisirs du lac des Montagnès

Depuis son transfert à la Communauté d'agglomération, la base de loisirs du lac des Montagnès a fait l'objet de travaux de mise aux normes et d'embellissement ⁽¹⁾.

L'année 2007 a vu la réalisation d'un réseau neuf de traitement biologique des eaux usées, ainsi que l'édification sur la plage d'un chalet bien intégré dans le paysage, destiné à héberger le poste de secours et les surveillants de baignade pendant la période d'ouverture de la base de loisirs. La base dispose d'un garde qui réside sur place toute l'année.

⁽¹⁾ Au total, les dépenses d'investissement consacrées à la base de loisirs se sont élevées à 175 K€ de 2001 à 2007 ; 20 K€ ont en outre été engagés dans le cadre du budget 2008, qui prévoit l'étude d'une aire de stationnement pour les camping-cars.

Environnement et cadre de vie

L'élimination et la valorisation des déchets

La politique de l'agglomération en matière environnementale est aujourd'hui centrée sur la compétence « gestion des déchets ménagers ».

A l'exclusion des décharges du Pioch de Gaix et de la Mane dont la réhabilitation est en cours de réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté, la compétence « traitement » est déléguée au syndicat mixte départemental Trifyl depuis le 11 avril 2000.

Sur le territoire communautaire, ce syndicat mixte gère le centre de tri de Labruguière et les centres de transfert de Castres et d'Aussillon, ainsi que les déchèteries de Castres, Labruguière, Aussillon, St-Amans-Soult ⁽¹⁾. Les déchets non recyclables sont dirigés et traités sur le « bioréacteur »

implanté à Labessière Candeil ; les emballages ménagers recyclables sont triés au centre de Labruguière.

La prestation « Traitement » représente un montant de 2,9 M€ sur le budget annexe de la communauté soit 43 % des dépenses.

Le niveau de service a été maintenu tel qu'il existait avant le transfert de la compétence ainsi que le mode de financement en maintenant les 17 zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Une étude d'optimisation est en cours en vue d'harmoniser les modes de collecte et niveaux de service, de réduire le nombre de zones de taxe et de stabiliser les coûts.

Compte tenu de la configuration du territoire communautaire, le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques :

- l'un sur Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ;

- l'autre sur Mazamet pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Caucaillères, Saint Amans Soult, Le Rialet et Le Vintrou.

L'effectif se compose de 2 agents d'encadrement, une secrétaire, une chargée de mission pour l'étude d'optimisation, 5 agents de maîtrise, 2 mécaniciens et 71 agents de collecte. La compétence « collecte » représente un montant de 3,8 M€ sur le budget annexe de la communauté soit 56% des dépenses.

Les grands enjeux de la compétence « collecte et traitements » des déchets sont les suivants :

- maîtriser les coûts en optimisant le service (collecte et traitement),
- améliorer la qualité du service rendu et la communication auprès des habitants,
- engager la réhabilitation des centres de stockage.

⁽¹⁾ La déchèterie de La Mane, remplacée par celle d'Aussillon a fermé le 31 mars 2008.

L'observatoire de l'air

Le dispositif de mesure de qualité de l'air à Castres se compose :

- d'un analyseur DOAS (Spectrophotomètre d'Absorption Optique Différentiel) ; il s'agit d'un faisceau optique de 300 m de long qui parcourt le centre ville à 20 m de hauteur dont l'émetteur est installé sur le toit d'un immeuble HLM et dont le récepteur est placé sur le toit du Centre Hospitalier InterCommunal de Castres. Il enregistre les teneurs en dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂) et en ozone (O₃),
- en complément, une microbalance permet l'analyse des particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10). Cet analyseur est installé dans le Centre Hospitalier InterCommunal de Castres.

En 2007, les indicateurs de pollution mesurés sur Castres, notamment l'indice de qualité de l'air, IQA, témoignent d'une bonne qualité de l'air pour tous les polluants mesurés, monoxyde et dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, ozone et particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm.

Pour 98 % de l'année, les indices se sont situés entre 2 (très bons indices de qualité de l'air) et 5 (indice moyen de qualité de l'air), dans une « sous-échelle » de « qualité de l'air ». Pour 2 % de l'année, les indices se sont situés entre 6 (indice médiocre de qualité de l'air) et 10 (très mauvais indice de qualité de l'air), dans une « sous-échelle » de « pollution de l'air ».

Des indices 6 (indice médiocre de qualité de l'air) ont été enregistrés sur 8 journées ; les 16 mars et 18 avril, en raison de la présence de poussières PM10 et les 13, 20, et 21 mai, 9 juin, 16 juillet et 28 août 2007, en raison de la présence d'ozone dans l'air ambiant.

Tous les polluants « primaires » (émis directement par l'activité humaine) respectent les valeurs de référence fixées par la réglementation française.

Concernant les teneurs en ozone, polluant secondaire, relevées sur Castres, le seuil de protection de la santé humaine (correspondant à un objectif de qualité) de 100 µg/m³ en moyenne sur 8 heures glissante, a été atteint et dépassé pour la station du DOAS 27 jours de l'année.

Tandis que le seuil de protection pour la végétation, 65 µg/m³ en moyenne journalière, a également été atteint et dépassé 103 jours sur l'année 2007 ⁽¹⁾.

(1) Extraits du communiqué par l'ORAMIP le 29 juillet 2008.

La politique de l'eau

A sa création, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une compétence facultative « contribution à la politique de réhabilitation des cours d'eau et de protection contre les crues, en particulier par des subventions ou participations au syndicat mixte Thoré-Agout inférieur » et adhère à ce titre au SMIX de rivière Thoré Agout pour dix de ses communes membres (Aiguefonde, Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet, Navès, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Caucalières et Saint Amans Sout).

La Commission locale de l'eau du bassin de l'Agout mise en place en 2003 a proposé d'élaborer un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour l'ensemble du bassin (200 communes sont concernées, réparties sur 4 Départements et 2 Régions).

Pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, l'Etat et le Syndicat mixte de rivière Thoré Agout ont élaboré un projet

de transformation de ce Syndicat mixte en Syndicat mixte de bassin de l'Agout. L'année 2007 a été marquée par la transformation du Syndicat mixte en syndicat mixte de bassin de l'Agout qui dispose des compétences suivantes :

- compétence obligatoire : élaboration du SAGE
- compétence optionnelle 1 : entretien des berges
- compétence optionnelle 2 : prévention des inondations

Le premier comité syndical du syndicat modifié s'est tenu le 31 janvier 2008.

Concernant la vallée du Thoré et la prévention des inondations, la phase d'étude et de concertation s'est achevée à l'été 2007. Une présentation générale du PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) a ensuite été effectuée avec notamment la présentation du système d'alerte de crues.

Répertoire de sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire des sigles qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

AC	Attribution de Compensation	ICNE	Intérêts Courus Non Echus
ADCF	Association des Communautés de France	IQA	Indice de la Qualité de l'Air
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line	ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	IUT	Institut Universitaire de Technologie
AOT	Autorité Organisatrice de Transports	MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ARDESI	Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information	MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
BIJ	Bureau Information Jeunesse	OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
BS	Budget Supplémentaire	ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	ORU	Opération de Renouvellement Urbain
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet	OTIE	Observatoire Toulousain d'Immobilier d'Entreprises
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	PAPI	Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
CAHT	Chiffre d'Affaires Hors Taxes	PDMI	Programme de Développement et de Modernisation d'Itinéraires
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	PIJ	Point Information Jeunesse
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation	PLH	Programme Local de l'Habitat
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	PLIE	Plan d'Insertion pour l'Emploi
CHIC	Centre Hospitalier InterCommunal	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CIF	Coefficient d'Intégration Fiscale	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
CLETC	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	SIG	Système d'Information Géographique
CPER	Contrat de Plan Etat-Région	SMIX	Syndicat Mixte
CPL	Courant Porteur en Ligne	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains
CRITT DIAC	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie - Diagnostic Ingénierie Analyse Castres	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	TPU	Taxe Professionnelle Unique
DART	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	VUN	Voie Urbaine Nord
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	WIFI	Wireless Fidelity
DOAS	Spectrophotomètre d'Absorption Optique Différentiel	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire		
DSP	Délégation de Service Public		
EMAC	Ecole des Mines d'Albi-Carmaux		
EPA	Etablissement Public Administratif		
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale		
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional		
FSE	Fonds Social Européen		
GIX	Global Internet Exchange		
HLM	Habitation à Loyer Modéré		
ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial		

Index des organismes cités

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Agence de l'Eau
Agence Nationale de l'Habitat
Association des Communautés de France
Association du Pays d'Autan
Association interrégionale pour la liaison routière Tarn-Hérault
Bureau Information Jeunesse
Castres-Mazamet Technopole
Centre de gestion du Tarn
Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
Centre régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie - Diagnostic Ingénierie Analyse Castres
Centre Universitaire Jean-François Champollion
Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet
Chambre de Métiers du Tarn
Communauté d'agglomération du Grand Toulouse
Communauté d'agglomération du Muretain
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Communauté d'agglomération de Montauban Trois Rivières
Communauté d'agglomération du Grand Rodez
Communauté d'agglomération du Grand Tarbes
Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré
Communauté de communes de Sor et Agout
Communauté de communes du Grand Auch
Communauté de communes du Pays de Foix
Communauté de communes du Pays de Pamiers
Communauté de communes du Saint Gaudinois
Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau les Mines
Commune de Saint Salvy de la Balme
Commune du Bout du Pont de l'Arn
Conseil de Développement du Pays d'Autan
Conseil général du Tarn
Conseil régional de Midi-Pyrénées
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
Ecole des Mines d'Albi-Carmaux
Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Préfecture de Région)
European Business Network
Fonds Social Européen
Institut National Polytechnique
Institut National des Sciences Appliqués
IT Média 2
Jeune Chambre Economique
Laboratoires Pierre Fabre
Mêlée Numérique
Midi-Pyrénées Innovation
Ministère de l'Intérieur
Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Sud du Tarn
Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
Réseau des Pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées
RETIS
SA HLM de la Vallée du Thoré
SA HLM du Tarn
SAEM Intermédiasud
SEM 81
SICOVAL
Syndicat mixte de l'aéroport de Castres-Mazamet
Syndicat mixte de Rivière Thoré Agout
Syndicat mixte du bassin de l'Agout
Syndicat mixte du ScoT
Syndicat pour le désenclavement du Sud du Tarn et du Revelois
Trifyl
Union Européenne
Université Paul Sabatier
Université Toulouse Le Mirail

- www.castres-mazamet.com
- rapports d'activité 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006
- recueil des actes administratifs (publication semestrielle)

Le contexte territorial et les compétences

- www.insee.fr

Les services

- guide du personnel
- bilan social 2007

Les finances

- budget et compte administratif de la Communauté d'agglomération (délibérations respectivement avant le 31 mars de l'année concernée et avant le 30 juin de l'année suivante)

La politique de communication

- Pôles sud (3 numéros/an), 2007 : n° 26, 27, 28
- guide des hébergements et de la restauration
- guide d'accueil
- guide de l'investisseur

Développement économique, plateforme numérique

- ZAC du Causse - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC de l'Ecosite - compte-rendu annuel d'activité
- ZAC du Thoré - compte-rendu annuel d'activité
- Technopole : site + publications réalisées par IMS + technopole

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

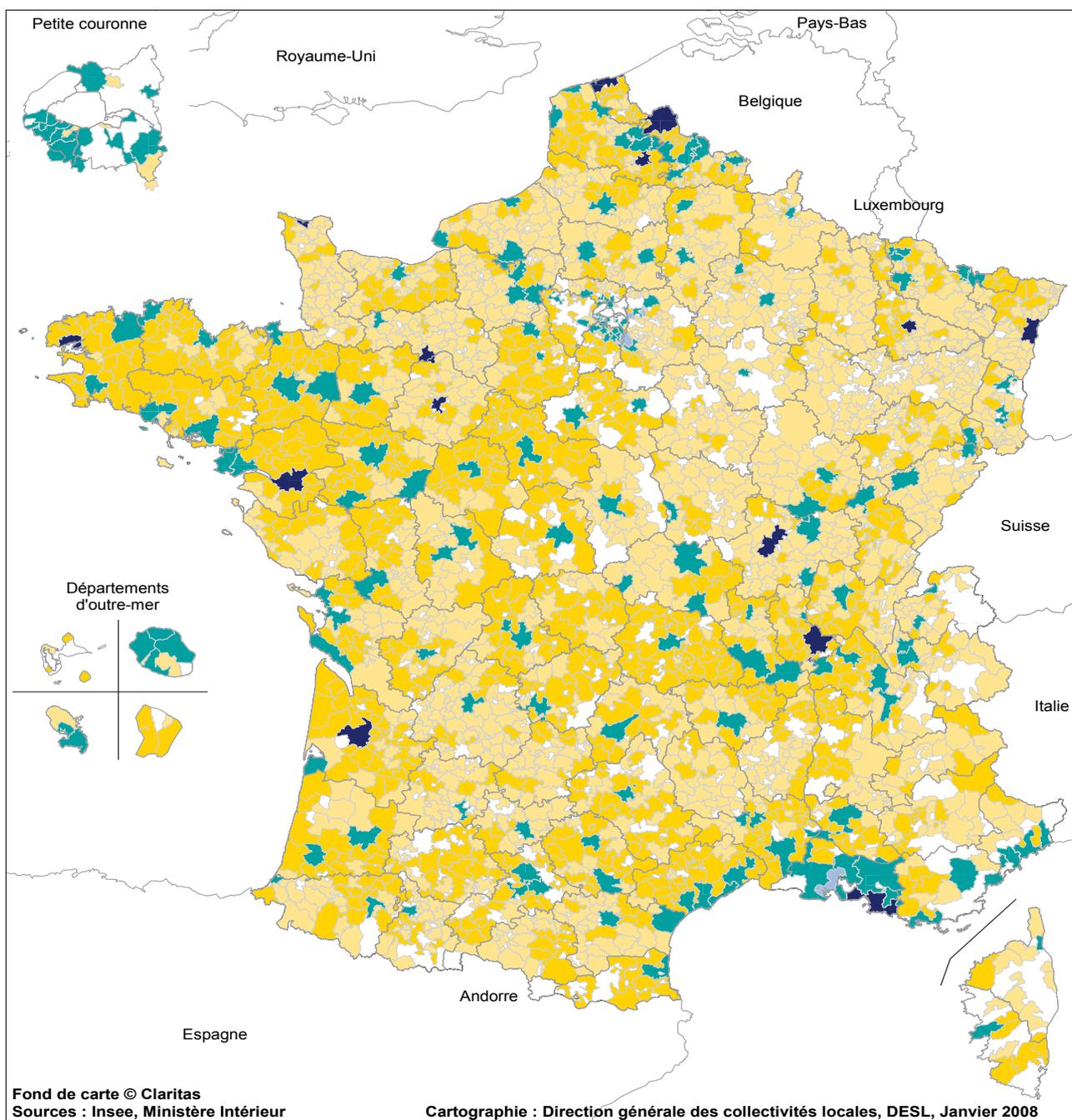
- agenda de l'étudiant 2006
- guide de la vie étudiante
- guide des formations d'enseignement supérieur
- www.étudier-castres-mazamet.com

Environnement et cadre de vie

- guide environnement
- rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse

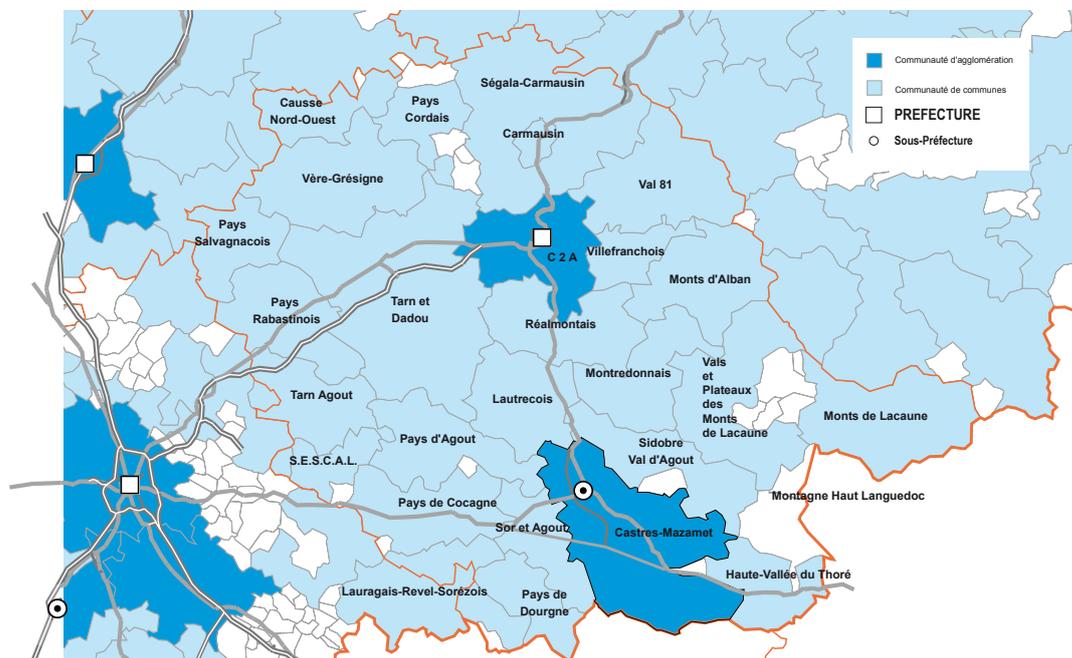
www.oramip.org

Carte 1 L'intercommunauté en France



- Communauté de communes à fiscalité additionnelle
- Communauté de communes à TPU (Taxe Professionnelle Unique)
- Communauté urbaine
- Communauté d'agglomération
- Syndicat d'agglomération nouvelle

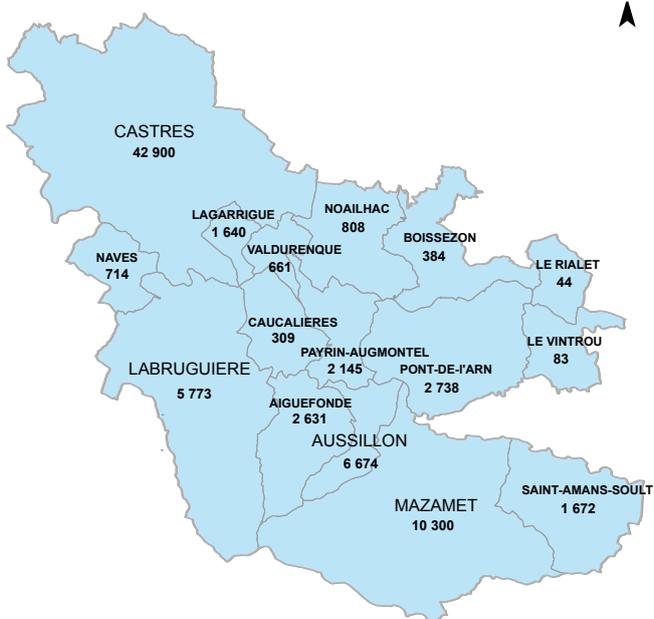
Carte 2 L'intercommunauté dans le Tarn




 Agglomération
 Castres-Mazamet
 Observatoire économique et social
 Réf.0803-1a_interco 81 2008

Source : Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction générale des collectivités locales

Carte 3 La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



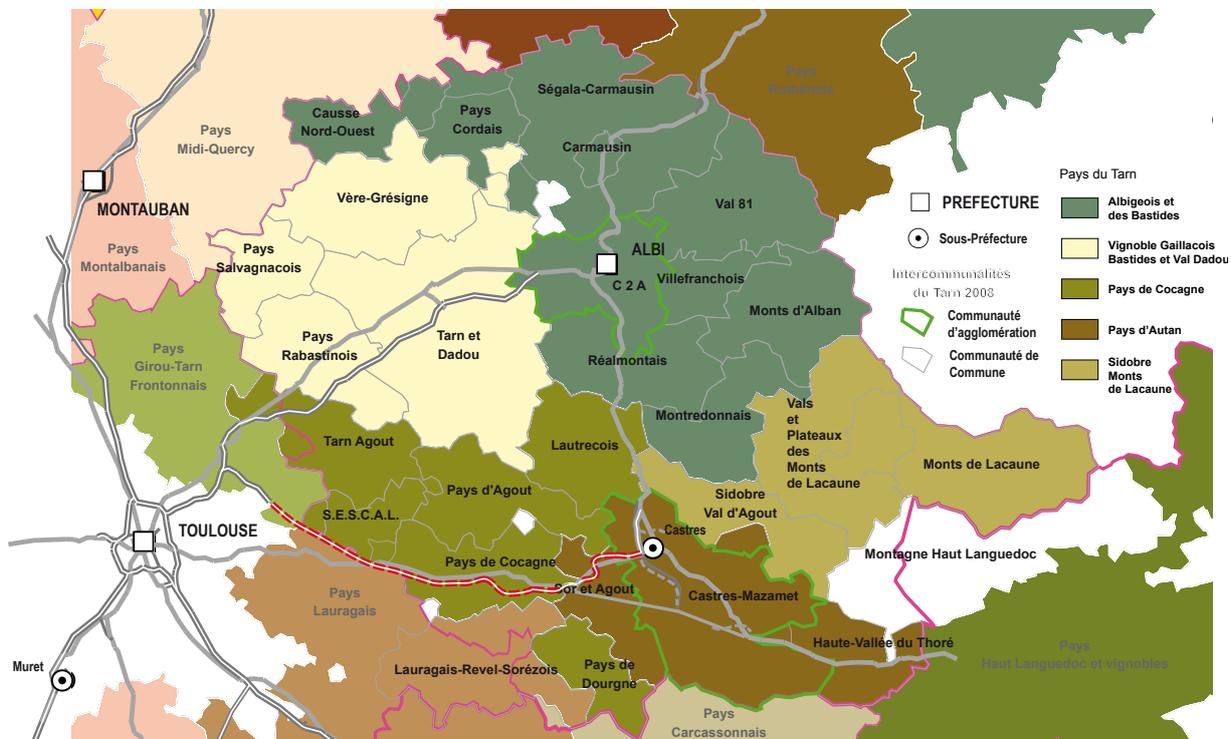

 Agglomération
 Castres-Mazamet
 Observatoire économique et social
 Réf.0803-1a_CACM pop 2008

Source : Insee 2008 - derniers chiffres disponibles pour les communes recensées en 2004-2005-2006-2007 et RGP 1999 pour les autres.

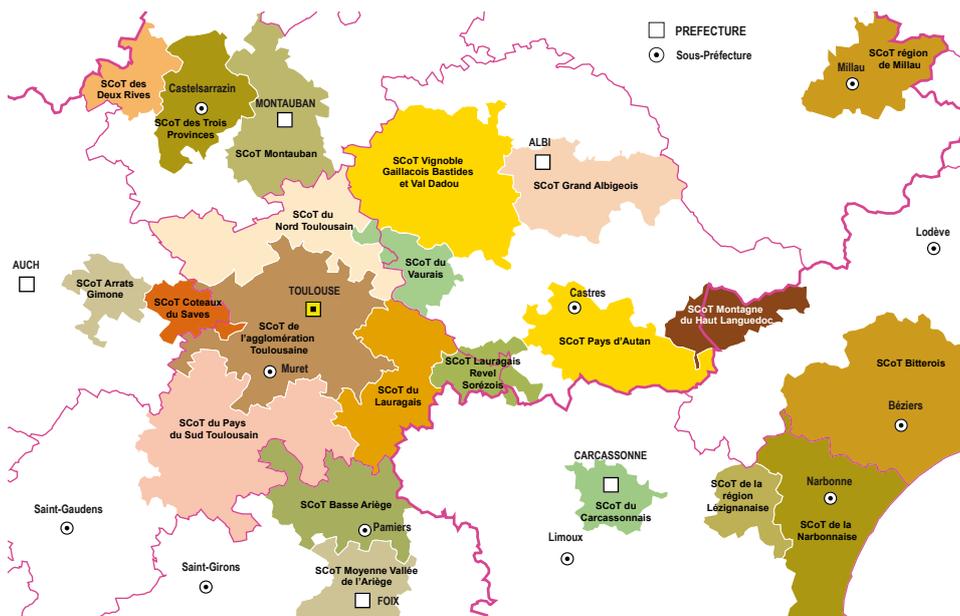
Les chiffres de populations légales issues du nouveau recensement seront authentifiés chaque année à partir de fin 2008 par un décret publié au journal Officiel.

0 5 10 km

Carte 4 Les Pays dans le Tarn



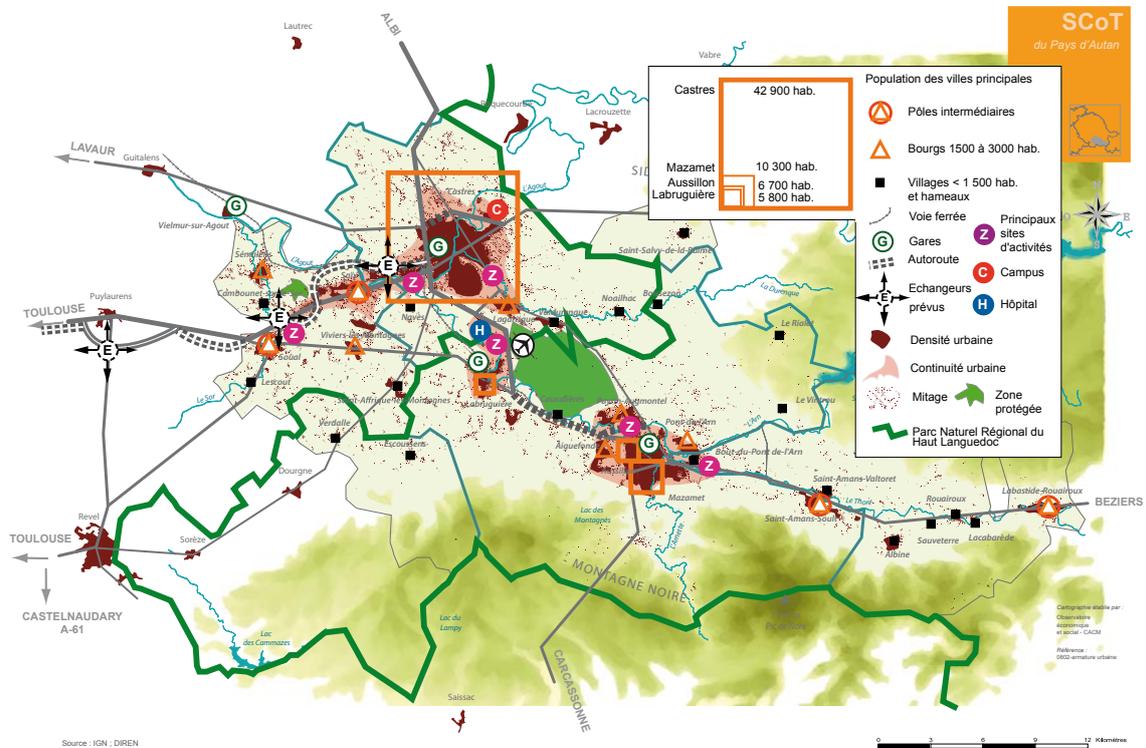
Carte 5 Les SCOT de la région



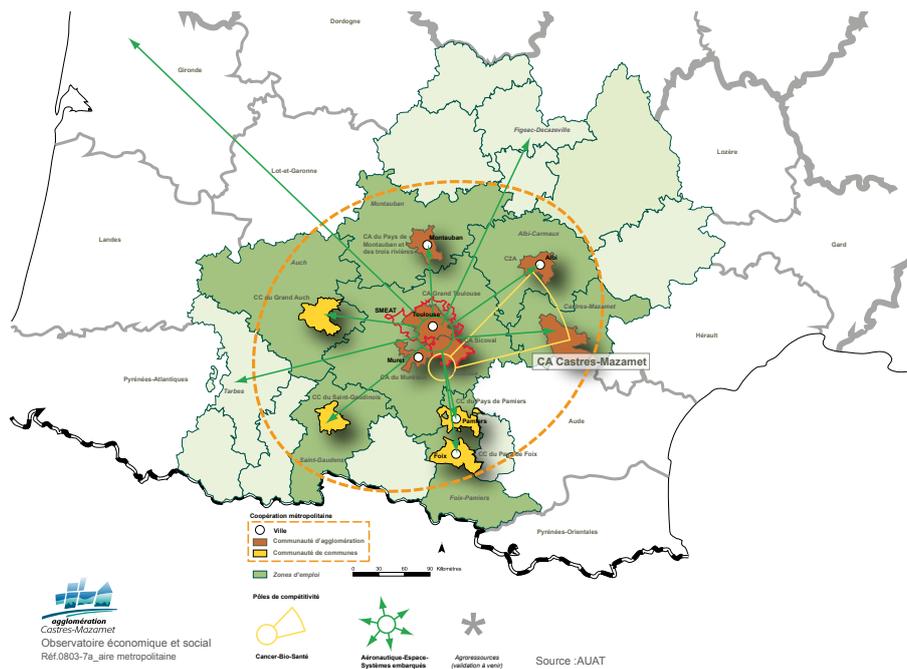
agglomération
Castres-Mazamet
Observatoire économique et social
Réf.0803-1a_SCOT 2008

Source : DGLHIC - Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (1^{er} janvier 2008)
DDE - SAS/BEGP

Carte 6 Organisation schématique du territoire



Carte 7 Aire métropolitaine toulousaine



Castres-Mazamet,
mercredi 27 août 2008

Ce rapport a été établi par
Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur Général des Services,
à partir des contributions
fournies par les services.
La mise en forme du document
a été réalisée par
Elisabeth SENTOLL.

Crédits photos : 180°d'images, Laurent Frézouls,
Jacques Sierpinski, Donatien Rousseau, D.R.
Réalisation : Caroline Saux - 06 09 91 30 68



agglomération *Castres-Mazamet*

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres cedex
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com